

# Document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon et contrefort Nord du Pilat » (FR 820 1761)

*Validé en Comité de Pilotage le 14 décembre 2021*

Maître d'ouvrage / Opérateur Natura 2000 : Parc naturel régional du Pilat



#### RÉDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

---

**Rédaction / Coordination / Cartographie** : Justine VALLET, Maude BUSNEL

**Contribution / Relecture** : Les membres des groupes de travail qui se sont tenus en 2019, 2020 et 2021, Grégoire Genty (Direction Départementale des Territoires de la Loire)

#### CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS

---

Bureau d'études CESAME – Bruno Macé – 2020 - Mise à jour cartographique des habitats du site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon et contreforts Nord du Pilat »

#### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES (COUVERTURE)

---

Prairie naturelle à Planfoy – Bruno Macé – CESAME Environnement

L'Ondenon et sa ripisylve – Bruno Macé – CESAME Environnement

#### RÉFÉRENCE À UTILISER

---

- VALLET J. – Document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat », Pélussin, 2021.

## Remerciements

Aux présidentes et présidents des sites Natura 2000 du Pilat entre 2019 et 2021, à l'ensemble des membres du comité de Pilotage, et notamment aux participants aux groupes de travail qui ont permis la mise à jour de ce document d'objectif.

## Sommaire

Remerciements.....	1
Sommaire.....	2
A. Introduction.....	3
A.1. Le réseau Natura 2000.....	3
A.2. La démarche Natura 2000 dans le Parc du Pilat.....	4
A.3. Présentation du site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat ».....	4
Rapport de présentation.....	7
B. Diagnostic socio-économique.....	7
B.1. Les données administratives.....	7
B.2. Situation des propriétés dans le site.....	12
B.3. Activités humaines et occupation du sol.....	13
B.4. Données abiotiques générales.....	16
C. Diagnostic écologique.....	17
C.1. Les grands milieux.....	17
C.2. Les habitats d'intérêt communautaire.....	18
Cartographie des habitats d'intérêt communautaire.....	18
L'évolution de l'état de conservation des habitats.....	21
C.3. Les espèces d'intérêt patrimonial.....	22
C.4. Les espèces d'intérêt communautaire.....	23
D. Synthèse.....	24
E. Les enjeux et objectifs.....	25
E.1. Objectifs à long terme (OLT).....	25
E.2. Objectifs opérationnels (OO).....	26
F. Propositions de mesures de gestion.....	27
Bibliographie.....	29

## A. Introduction

### A.1. Le réseau Natura 2000

#### **Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux**

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

#### **Natura 2000 en Europe**

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 29 298 sites pour les deux directives (Baromètre Natura 2000, décembre 2018), soit 18 % du territoire de l'UE :

- 24 194 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 1,05 million de km<sup>2</sup> (13,8 % de la surface terrestre et marine de l'UE)
- 5 646 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 843 000 km<sup>2</sup> (12 % de la surface terrestre de l'UE).

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire.

#### **Natura 2000 en France**

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 779 sites pour 12,9 % du territoire métropolitain soit 70 000 km<sup>2</sup> :

- 1377 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,8 % de la surface de la France, soit 48 506 km<sup>2</sup>,
- 402 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 8 % de la surface terrestre de la France, soit 44 012 km<sup>2</sup>.

#### **Natura 2000 dans la Loire**

Le réseau ligérien de sites Natura 2000 comprend 21 sites qui couvrent 52 895 ha soit 11 % du territoire départemental :

- 16 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 18 130 ha,
- 5 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 40 360 ha.

## A.2. La démarche Natura 2000 dans le Parc du Pilat

Le massif du Pilat offre une riche biodiversité, couplée à une grande variété de paysages et de points de vue. En effet, plusieurs habitats et espèces dont les exigences sont parfois très différentes cohabitent de manière très originale. Cela s'explique par :

- la confluence de trois domaines biogéographiques (atlantique, continental et méditerranéen)
- une moyenne montagne caractérisée par de fortes dénivellations et par d'importants contrastes d'exposition.

Afin que cette richesse écologique soit prise en compte, le Parc naturel régional du Pilat est créé en 1974. Sur une surface de 700 km<sup>2</sup>, le Parc du Pilat regroupe 48 communes du sud des départements de la Loire et du Rhône. Définie pour 15 ans, la Charte du Parc est portée par l'ensemble des acteurs du territoire. Le dispositif Natura 2000 est l'un des outils permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Charte. Le Parc du Pilat est concerné par 5 sites :

- « Crêts du Pilat » : ce site, correspondant à la zone sommitale du massif, est essentiellement occupé par l'étage pseudo-alpin ;
- « Les Tourbières du Pilat et Landes de Chaussitre » : situé à l'ouest du massif, sur un haut plateau, ce site subit une influence continentale et de nuances atlantiques ;
- « Vallée de l'Ondenon, contreforts du nord Pilat » : l'influence atlantique est très marquée sur ce site avec la présence notamment de landes à Ajonc nain.
- « Vallons et combes du Pilat rhodanien » : situé sur la bordure orientale du massif du Pilat, les vallons encaissés du site sont soumis aux influences méridionales remontant la vallée du Rhône.
- Et une partie du site « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » : également classé en tant que réserve naturelle nationale.

Le Parc du Pilat est désigné opérateur des 4 premiers sites cités ci-dessus.

## A.3. Présentation du site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat »

### Historique de la gestion du site Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat

- 1994 - 1998 : phase d'identification du site
- 2002 : désignation du Parc du Pilat pour être opérateur du site
- 2003 - 2005 : élaboration du DOCOB
- 2006 : validation du DOCOB en comité de pilotage du 17 février 2006
- 2017 – 2019 : une évaluation de la mise en œuvre des DOCOBS est lancée, après un bilan des actions réalisées depuis la validation des DOCOBS. Un référentiel d'évaluation est créé et chaque indicateur est renseigné. Les résultats de cette évaluation ont servi de base à la mise à jour de ces DOCOBS.
- 2019-2021 : mise à jour du DOCOB

## Fiche d'identité du site

**Nom officiel du site Natura 2000** : « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat »

**Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE** : oui

**Date de l'arrêté de la ZSC** : 30/12/2006

**Numéro officiel du site Natura 2000** : FR8201762

**Localisation du site Natura 2000** : Auvergne-Rhône-Alpes, Loire

**Communes concernées** : Saint-Etienne, Planfoy, Saint-Genest-Malifaux, La Ricamarie

**Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000** : 869,1 ha

**Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de la mise à jour du Docob** : Gilles Bonneaud, Conseiller municipal à la mairie de Planfoy (jusqu'en 2019) puis Noël Giraud, 2ème adjoint à la mairie de Planfoy.

**Structure porteuse / opérateur** : Parc naturel régional du Pilat

Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat »

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat » se situe au sud du département de la Loire dans le massif du Pilat. Couvrant une surface de 869 hectares, ce site est divisé en quatre secteurs :

Secteurs	Superficie	Bassin versant	Caractéristiques principales	Commune(s)
Le Bois d'Avaize	30 ha	bassin versant du Gier (Rhône)	L'entité de gestion couvre le Parc Urbain du Bois d'Avaize . Il est situé dans la ville de Saint-Etienne, et est depuis le 10 juin 1996 un parc municipal. Le site est essentiellement boisé avec des milieux plus ouverts notamment près des sommets composés notamment de landes à Ajonc nain. Ce secteur présente un fort intérêt géologique avec la présence d'affleurements de l'étage Stéphanien.	Saint-Etienne
Vallée de l'Ondenon	156 ha	bassin versant de l'Ondaine (Loire)	Cette entité est située en amont du barrage d'eau potable de l'Ondenon. Les zones encaissées versant nord et le fond du vallon sont couvertes principalement de forêts, tandis que le versant exposé sud présente des landes. Quelques petites parcelles agricoles se retrouvent sur les zones plus planes.	Planfoy, Saint-Genest-Malifaux et La Ricamarie
Salvaris – Quatre Aigues	557 ha	bassin versant du Gier (Rhône) et du Furan (Loire)	Cette entité est la plus grande du site. Elle est caractérisée par des zones forestières importantes et contient plusieurs hameaux (Le Breuil, Charteloup, les Adrets...) autour desquels des milieux ouverts sont présents (prairies humides, pelouses, prairies de fauche).	Saint-Etienne (Rochetaillée)
Fissemagne – Champ Blanc	128 ha	bassin versant du Furan et du Furet (Loire)	Cette entité abrite 3 hameaux (Champ Blanc, Ollagnière, Fissemagne). Elle a principalement une vocation agricole.	Planfoy, Saint-Etienne

cf. Carte de situation du site en Annexe 1.

## Rapport de présentation

### B. Diagnostic socio-économique

#### B.1. Les données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Région	1 région	Auvergne-Rhône-Alpes	La région Auvergne-Rhône-Alpes abrite 260 sites Natura 2000 dont 213 « habitats » et 47 « oiseaux » soit 938 450 ha (13,3 % du territoire)	DREAL AURA
Départements	1 département	Loire (42)	Le réseau Natura 2000 ligérien comprend 21 sites qui couvrent 52 895 ha soit 11 % du territoire départemental	DDT 42
Communes et inter-communalités	2 inter-communalités  4 communes	<u>CC des Monts du Pilat</u> Planfoy Saint-Genest-Malifaux  <u>Saint-Etienne Métropole</u> Saint-Etienne La Ricamarie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saint-Etienne et la Ricamarie sont classées en tant que « ville porte » du Parc.</li> <li>• Les 4 communes sont dotées d'un PLU, un PLUi à l'échelle de Saint-Etienne Métropole est en cours d'élaboration</li> <li>• Les Plans Locaux d'Urbanisme des communes concernées tiennent compte de Natura 2000 avec l'intégralité du site classé en zone N ou A avec indice de protection supplémentaire.</li> <li>• cf tableau p. 13</li> </ul>	PNR Pilat



Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat »

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Habitants	Pour les communes concernées par le site : 187 043 habitants et 104 113 logements	Quelques hameaux au sein du site : Le Breuil, Les Adrets, Champ-blanc... Bassin de vie très dense à proximité immédiate du site	Le site jouxte une importante population urbaine (Saint-Etienne, La Ricamarie) qui fréquente certains secteurs du site : Le Bois D'Avaize, Salvaris...	INSEE – données 2016 (période 2011 - 2016)
Parcs naturels régionaux	1 Parc naturel régional	Créé en 1974, le Parc naturel régional du Pilat est porté par un syndicat mixte qui regroupe 48 communes du territoire, 4 intercommunalités, 16 « villes-portes ». Sa superficie est de 751 km <sup>2</sup> .	Il est la structure animatrice de 4 sites Natura 2000 dont celui-ci. Le Site Écologique Prioritaire des « Contreforts nord du Pilat » est l'un des 5 sites prioritaires dans la charte du Parc (2012-2025). cf. Annexe 2 La mise en œuvre de la politique Natura 2000 permet d'atteindre certains objectifs de celle-ci.	PNR Pilat
Politiques territoriales	1 Plan Loire Grandeur Nature	Le plan Loire grandeur nature concerne l'ensemble du bassin hydrographique de la Loire depuis 1994. Le plan Loire IV est mis en place pour la période 2014-2020	Enjeux de ce plan en rapport à Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques</li> <li>Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin</li> <li>Mettre en valeur les atouts du patrimoine</li> </ul>	AELB
	1 SCoT 2013 – en cours de révision	Le SCoT Sud-Loire est composé de 589 248 habitants sur 199 communes dont 4 intercommunalités et s'étend sur 1790 km <sup>2</sup> .	L'un des objectifs de SCOT est de « Préserver un environnement garant de la qualité du cadre de vie ». Le territoire des Monts du Pilat est considéré par le SCOT comme un cœur vert.	SCOT Sud -Loire
	SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes	Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires a été adopté en décembre 2019	Ce schéma régional identifie l'ensemble des sites Natura 2000 du Pilat en tant que réservoirs de biodiversité à préserver. Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte cet objectif dans leur élaboration.	DREAL AURA

Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat »

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
	1 SAGE 2010-2015 mais toujours en vigueur	Le Schéma d'Aménagement et de gestion de l'eau de la Loire en Auvergne-Rhône-Alpes concerne 290 communes en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 3265 km <sup>2</sup> .	Les enjeux du SAGE en rapport avec Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides</li> <li>• Préserver la ressource en eaux en quantité suffisante par répartition de la ressource entre les différents usages humains et milieux naturels</li> <li>• Améliorer ou maintenir une qualité des eaux répondant à la préservation ou la restauration en bon état des milieux aquatiques ainsi qu'aux usages futurs du territoire</li> </ul>	Etablissement Public Loire
	3 contrats de rivières	Contrat de rivière Furan Contrat de rivière Gier Contrat de rivière Ondaine	Les objectifs de ces contrats en rapport à Natura 2000 sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation et amélioration de la qualité des eaux ;</li> <li>• Restauration et maintien de la qualité des milieux aquatiques et des berges ;</li> <li>• Gestion des crues et inondations.</li> </ul>	Saint-Etienne-Métropole
	1 Agenda 21 2015-2021	Agenda 21 du département de la Loire en Auvergne-Rhône-Alpes	Les enjeux de cet agenda en rapport à Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être exemplaire dans la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux</li> <li>• Valoriser, ouvrir au public et promouvoir les espaces naturels</li> <li>• Mettre en œuvre et suivre la politique de l'eau</li> </ul>	Département de la Loire
Politiques territoriales	1 charte forestière territoriale 2020-2026	Coporté par le Parc, Fibois42, et les 4 intercommunalités du Parc, cet outil rassemble les acteurs de la forêt pour mener un projet commun	Les enjeux de la Charte forestière par rapport à Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Multifonctionnalité de la forêt</li> <li>• Résilience de la forêt face au changement climatique</li> <li>• Conciliation des usages</li> </ul>	PNR Pilat

Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat »

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
	3 Réglementations de boisement	2 mises à jour après 2012 : Planfoy, Saint-Genest-Malifaux  1 ancienne : La Ricamarie (1983)  Absence de RB pour St-Etienne	Les enjeux en rapport à Natura 2000 sont pris en compte dans les RB mises à jour, Par exemple avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>le classement en « boisement interdit » des habitats d'intérêt communautaire ouverts à Planfoy</li> <li>boisement réglementé le long des cours d'eau : interdiction de plantation de certaines essences non adaptées</li> </ul>	Département de la Loire
	2 Plans Simple de Gestion	55 ha font l'objet d'un PSG (1 PSG de 33 ha, l'autre de 22 ha), soit 6 % de la surface du site.	Permet aux propriétaires de mieux connaître leur forêt et de la gérer durablement. Les PSG doivent prendre en compte les enjeux Natura 2000 lorsqu'ils sont élaborés.	CRPF Aura
	Espaces Naturels Sensibles	2 types d'ENS sur l'entité de Salvaris : – Hêtraie du Pilat - Massif de Salvaris (forêt et estive)  cf. Annexe 3	L'ENS de Salvaris appartient en quasi-totalité au Département de la Loire et est géré par l'estive collective du même nom grâce à un Bail Rural Environnemental et un accompagnement technique du CEN RA pour la mise en œuvre d'un plan de gestion pastoral. Les enjeux de l'ENS sont les mêmes que ceux du site Natura 2000.	PNR Pilat
	Contrat Vert et Bleu (CVB) Grand Pilat (2019 – 2023)  CVB Saint-Etienne Metropole (2016 -2020)	Outil régional mis en œuvre par le Parc pour la restauration et conservation de la trame verte et bleue	CVB GP : Le site est classé en tant que réservoir de biodiversité et n'est donc pas identifié comme secteur à enjeux dans ce contrat.  CVB SEM : le site est classé en tant que réservoir de biodiversité. Aucune action spécifiquement ciblée sur le site.	PNR Pilat
Autres zonages	3 ZNIEFF de type 1  1 ZNIEFF de type 2	Vallée des Quatre Aigues Vallée de l'Ondenon Landes et boisements des adrets du Furet  Contreforts septentrionaux du massif du Pilat	Cf. Annexe 4.	
	Périmètre de protection d'eau potable	Plusieurs captages d'eau potable sur le site, dont le barrage de l'Ondenon	Les mesures de gestion Natura 2000 préconisées sur ces secteurs devront favoriser d'autant plus une eau de qualité.	

Nom de la commune	Superficie communale (ha)	Superficie du site Natura 2000 sur la commune (en ha)	Répartition en % du site sur les communes	% de la superficie communale concernée par le site
Planfoy	1 249	125	14 %	10 %
St-Genest-Malifaux	4 693	75	9 %	1,6 %
La Ricamarie	695	22	2,5 %	3 %
St-Etienne (dont Rochetaillée)	4 693	649	74,5 %	14 %

**Enseignements tirés de l'évaluation des Docobs menée en 2018**

L'évaluation de la mise en œuvre des Docobs a permis de répondre à la question évaluative « Dans quelle mesure les Docobs sont pris en compte dans les documents et programmes portés sur le territoire ? ». Les indicateurs renseignés ont permis de tirer plusieurs conclusions :

- Les documents de planification supra-communaux (SRCE puis SRADDET et SCOT) identifient clairement les sites Natura 2000 comme des réservoirs de biodiversité à préserver et prescrivent la prise en compte de ceux-ci dans les documents d'urbanisme locaux. Ainsi, ceux-ci classent la quasi intégralité du site Natura 2000 en zone Naturel ou Agricole avec un indice de protection supplémentaire et une inconstructibilité stricte.
- Les programmes et documents portés sur le territoire prennent en compte les enjeux des sites et une bonne cohérence entre ceux-ci existent. La dynamique, la cohérence et l'articulation entre les actions mises en œuvre sur le site est à conserver.

## B.2. Situation des propriétés dans le site

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Propriétés publiques	5 propriétaires publics - 80 ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ville de St-Etienne</b> : propriétaire de la quasi-intégralité du parc du Bois d'Avaize, et de forêts sur les entités de Fisse-magne et Salvaris</li> <li>• <b>Département de la Loire</b> : propriétaire de 45 ha à Salvaris (estive et forêt)</li> <li>• <b>La Ricamarie</b> : propriétaire de 19 ha sur l'entité de l'Ondenon, aux abords du barrage</li> <li>• <b>Le CHU de St-Etienne, les hospices de St-Etienne et de St-Genest-Malifaux</b> : propriétaires de forêts sur l'entité de l'Ondenon</li> </ul>	<p>Les forêts publiques sont gérées par l'ONF, avec des plans d'aménagements qui doivent être compatibles avec la préservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire.</p> <p>Le Bois d'Avaize, propriété de la VSE, est inscrit dans sa politique de trame verte et bleue urbaine.</p> <p>L'ENS de Salvaris présente des enjeux similaires que le site Natura 2000</p>	Cadastre – novembre 2019
Propriétés privées	Plus de 175 propriétaires privés - 790 ha	17 propriétaires privés possèdent chacun plus de 10 ha (325 ha au total soit 37 % du site) Les parcelles du site ont une surface moyenne de 0,9 ha, et les propriétaires possèdent en moyenne 3,8 ha.	<p>La multiplicité des propriétaires et la petite taille de leur parcelle complique la mise en place d'actions et leur engagement.</p> <p>La présence de nombreuses propriétés en indivision ne facilite pas non plus la contractualisation avec ces propriétaires privés.</p>	Cadastre – novembre 2019

### B.3. Activités humaines et occupation du sol

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	101 : modification des pratiques cultures 102 : fauche/coupe 120 fertilisation 140 : pâturage 141 : abandon de systèmes pastoraux 170 : élevages du bétail	11 exploitations agricoles concernées  197 ha de Surface Agricole Utile (SAU) soit 23 % du site, avec l'intégralité en surface en herbe répartie comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 184 ha (93 % de la SAU) en prairies permanentes</li> <li>• 13 ha (7%) en prairie temporaire</li> </ul> Dernier dispositif agro-environnemental mis en œuvre (PAEC 2015-2020) : 4 agriculteurs engagés en Mesure Agro-Environnementale (MAE) et Climatique le site, cela correspond à une surface de 96 ha et à 50 % de la SAU	Le rôle de l'agriculture sur ce site est essentiel pour le maintien des milieux ouverts du site. Ces exploitations ont des systèmes agricoles d'élevage ovins et bovins (allaitants & laitiers).  6 de ces 11 exploitations disposent de plus de 10 ha sur le site Natura 2000.  L'une d'elles correspond au syndicat d'estive de Salvaris, qui regroupe 10 agriculteurs du Pilat : 80 génisses sont menées en estive chaque année de mai à octobre.  <b>Tendances observées entre 2009 et 2017 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• stabilité de la SAU</li> <li>• engagement des agriculteurs entre 2 programmations de MAE qui a diminué : le changement des règles d'éligibilité a pu faire perdre l'adhésion de certains agriculteurs du site.</li> </ul>	PNR Pilat, PAC 2016, recensement agricole 2000 et 2010

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Activité sylvicole	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 163 : replantation forestière 164 : éclaircissage 167 : déboisement 190 autres activités agricoles et forestières	<p><i>Superficie des forêts :</i> 425 ha soit <b>49 % du site</b></p> <p><i>Forêts communales :</i> 277 ha qui sont situés sur des propriétés publiques et font l'objet d'un plan d'aménagement, soit 65 % de la surface forestière du site</p> <p><i>Forêts privées :</i> 55 ha font l'objet d'un Plan Simple de Gestion sur le site, soit 37 % de la surface forestière privée du site.</p> <p>1 charte forestière pour l'ensemble du PNR du Pilat.</p>	<p>Plusieurs types de forêts sont présentent dans le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>275 ha de forêts de feuillus ou mixtes (hêtraies, frênaies, chênaies, sapinières)</b>, peu ou pas exploitées</li> <li>- <b>150 ha de plantations monospécifiques</b> (douglas et épicéas essentiellement) entretenues en futaies régulières.</li> </ul> <p><i>Tendances observées entre 2005 et 2019 :</i> Une augmentation significative des coupes à blancs sur les peuplements résineux a été observée ces dernières années. Ce sont les conséquences des plantations des années 1960 qui arrivent aujourd'hui à maturité pour être récoltées.</p>	ONF & PNR Pilat
Urbanisation	403 : habitat dispersé 500 : réseau de communication 551 : ligne électrique	10,3 ha déclarés urbanisés sur le site	Quelques habitations et hameaux dispersés sur le site. Proximité mmédiate des habitations au site : notamment au bois d'Avaize qui est au coeur de la ville de St-Etienne, mais aussi les autres entités, en limite de l'aire urbaine de St-Etienne, et de Rochetaillée.	CC Mont du Pilat & PNR Pilat
Voie de communication	502 : routes et autoroutes	12,1 km de voiries	Essentiellement des petites voies communales avec très peu de fréquentation.	CBNMC PNR Pilat
Activité cynégétique	230 : chasse 240 : prélèvements sur la faune	9 Associations de chasse 0 réserve de chasse sur le site		FDC 42 (donnée de l'ancien DOCOB)

Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat »

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Pêche	220 : pêche de loisir 290 : autres activités de pêche, chasse et cueillette	2 associations présentes sur le site : - Amicale des Pêcheurs du Chambon-Feugerolles - Carpe Stéphanoise	Activité très faible sur la zone. Un petit secteur d'activité sur la partie amont de l'Ondenon et le ruisseau des Quatre Aigues	Ancien DOCOB
Tourisme & Loisirs	501 : sentier, chemin et piste cyclable 600 : équipements sportifs et de loisirs 604 : circuit, piste 622 : randonnée, équitation et véhicules non motorisés 629 : autres sports de plein air et activités de loisirs	Sentiers de randonnées et de VTT : 14,9 km de sentiers pédestres, VTTs ou équestres.	Au Bois d'Avaize : parc urbain a vocation de loisir très fréquenté par les promeneurs provenant essentiellement des quartiers riverains  Sur les autres entités : sentiers pédestres fréquentés dû à la proximité immédiate avec la ville, avec quelques points de vue très fréquentés et pouvant faire l'objet de dégradation	PNR Pilat & INSEE



## B.4. Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Qualification et Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	Conglomérat supérieur grès et shciste à faciès gris : stéphanien supérieur : cette formation géologique émerge au Bois d'Avaize et présente ainsi un intérêt patrimonial certain Unités inférieures des gneiss : micaschistes à biotite ou à deux micas	PNR Pilat & BRGM
Climat	Climat continental à influence climatique L'influence climatique induit la présence d'une flore particulière en limite d'aire de répartition orientale (Ajonc nain, Pavot du Pays de Galles)  700 mm de précipitations annuelles en moyenne, avec des années de sécheresse marquées de plus en plus fréquente	Météo France & PNR Pilat  Station météorologique de référence : Saint-Etienne
Pédologie	On retrouve l'Alicrisol (sol moyennement épais acide) sur les secteurs ouverts essentiellement composés de prairies : ces sols ne sont pas très fertiles Le Rankosol (sl acide et peu épais) se situe plutôt sous les forêts du site.	GIS Sol - Géoportail
Topographie	Vallées encaissées du Nord du Pilat, entre 600 et 1050 m d'altitude	PNR Pilat
Hydrographie	- L'Ondenon et son barrage sont au coeur de l'une des entités du site, qui se situe sur les versants de part et d'autres du barrage. L'Ondenon se jette ensuite dans l'Ondaine - La source du ruisseau des Quatre Aigues qui se jette ensuite dans le Janon, puis le Gier, se trouve sur l'entité de Salvaris.	PNR Pilat

## C. Diagnostic écologique

### C.1. Les grands milieux

Données sur les surfaces des milieux naturels issues de la cartographies des habitats Natura 2000 réalisés en 2019 par le bureau d'étude CESAME.

Grands milieux	Surface	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Forêts	425 ha soit 49 % du site	<b>9120</b> : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à houx et parfois à lfs 138 ha soit 16 % du site <b>9130</b> : Hêtraie de l'Asperulo-Fagetum 22,8 ha soit 2,6 % du site	Certains peuplements aujourd'hui géré en futaie irrégulière ou non géré, compatible avec la préservation des habitats d'intérêt communautaire, peuvent être menacés par des coupes rases (bois énergie).  On retrouve de la forêt ancienne présumée sur certains secteurs du site : bois de l'Ondenon et fond du vallon des Quatre-Aigues.
Landes	224,9 ha soit 26 %	<b>4030</b> : Landes sèches européennes 54 ha soit 6 % du site	La plupart des landes présentes ne sont pas pâturées et sont soumises à une dynamique de fermeture importante. Elles peuvent être envahies par la fougère aigle ou des ligneux. On retrouve également dans cette catégorie les ronciers, friches, issues des nombreuses coupes rases récentes. 2 landes « à busards » ont été repérées par la LPO lors d'une action menée dans le cadre du Contrat Corridor du Pilat (2014-2018). Celles-ci se situent sur l'entité de l'Ondenon, et sont susceptibles d'accueillir le Busard cendré.
Prairies et pelouses	181,5 ha Soit 21 %	<b>6520</b> : Prairies de fauche de montagne 30 ha soit 3,5 % du site <b>6510</b> : Pelouses maigres de fauche de basse altitude 53 ha soit 6 % du site <b>6230</b> : Pelouses acidiphile montagnardes 15 ha soit 1,8 % du site	Les pelouses et prairies doivent leur présence à l'agriculture extensive traditionnellement exercée sur ce secteur.  Leur maintien en bon état écologique est menacé par l'intensification ou la modification des pratiques agricoles, ou au contraire l'abandon de certaines surfaces qui se ferment.

## C.2. Les habitats d'intérêt communautaire

### Cartographie des habitats d'intérêt communautaire

Origine des données : cartographie des habitats du site Vallée de l'Ondenon et Contreforts nord du Pilat réalisé en 2019 par le bureau d'étude CESAME.

324,6 ha des habitats présents sur le site sont considérés comme étant d'intérêt communautaire, dont 15 ha d'intérêt prioritaire.

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD	Code Natura 2000	Surface couverte	Structure et fonctionnalité	État de conservation
Landes sèches européennes	4030	53,75 6,2 %	<p>Surface globalement stable entre 2004 et 2019 : On observe quand même une tendance à l'envahissement par des ligneux sur la plupart des secteurs (autour de la Croix de Plagneux, au Guizay, et à Fisse-magne, ou certaines sont désormais classées en mosaïque d'habitats avec des fourrées et ourlets à fougères aigle. Au Bois d'Avaize au contraire, la lande anciennement classée en fourrés au point géodésique est désormais reconnue d'intérêt communautaire grâce à des travaux de restauration.</p> <p>Habitat bien représenté sur le site, sur les secteurs les plus pentus notamment, ne facilitant pas un usage agricole pérenne.</p>	Modéré
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210	2,43 ha 0,3 %	<p>Régression depuis 2004 (-9 ha) : on l'explique essentiellement par une requalification de certaines parcelles désormais classées en tant que prairie de type 6510, Habitat peu représenté sur le site, uniquement sur des petits secteurs sur l'estive de Salvaris.</p>	Modéré
Pelouses acidiphiles montagnardes	6230 Habitat Prioritaire	15,27 ha 1,8 %	<p>Gain de 6 ha depuis 2004 dû d'une part à une requalification de certaines prairies anciennement classées en d'autres types d'HIC (6510, 6520...) et d'autre part, à une reconquête agricole de certaines parcelles anciennement classées en tant que fourrés ou landes à fougères. Pelouse d'intérêt prioritaire présente sur l'entité de Fisse-magne et de Salvaris (au Breuil essentiellement) la plupart du temps en habitat dominé.</p>	Bon

Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat »

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD	Code Natura 2000	Surface couverte	Structure et fonctionnalité	État de conservation
Prairies à Molinie	6410	1,5 ha 0,2 %	Surface stable entre 2004 et 2019 Habitat de type bas-marais présent au sein de dépressions agricoles ou des fonds de vallons. Très peu représenté sur le site.	Mauvais
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaies	6430	1,25 ha 0,1 %	Apparition de cet habitat lors de la cartographie de 2019. Très peu représenté sur le site : en fond du vallon des Quatres-Aigues et au Guizay et en habitat dominé près de Rochetaillé	Modéré
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	52,6 ha 6 %	Augmentation de la surface entre 2004 et 2019 (+10 ha) : on l'explique par d'important gain sur l'entité de Fisse-magne anciennement qualifiée en tant que prairies pâturées ou améliorées. Présent à Fisse-magne, au bois d'avaize et l'entité de Salvaris	Bon
Prairies de fauche de montagne	6520	30 ha 3,5 %	Augmentation de la surface entre 2004 et 2019 (+7 ha) Bien représenté sur l'entité de Fisse-magne et de Salvaris	Modéré à bon
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	3,36 ha 0,4 %	Apparition de cet habitat lors de la cartographie de 2019. Présence uniquement en mosaïque dominée sur des landes au Guizay	Inconnu
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion	8230	0,07 ha 0 %	Apparition de cet habitat lors de la cartographie de 2019. Présent uniquement sur un secteur au Breuil en mosaïque dominée par de la lande.	Modéré
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à houx et parfois à ifs	9120	137,9 ha 15,8 %	Augmentation de la surface entre 2004 et 2019 (+75 ha) (requalification d'habitats forestiers n'ayant probablement pas notablement évolué depuis 2005 mais dont les codes habitats ont évolués) Habitat le plus représenté sur le site	Bon
Hêtraies du Asperulo-Fagetum	9130	22,9 ha 2,6 %	Augmentation de la surface entre 2004 et 2019 (+7 ha) Peu représenté sur le site	Bon
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	9180	1,22 ha 0,1 %	Peu représenté sur le site	Modéré à mauvais
Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne élevé	91E0	2,32 ha 0,3 %	Peu représenté sur le site	Modéré

**Enseignements tirés de l'évaluation des Docobs menée en 2018**

Les milieux d'intérêt communautaires ont globalement été maintenus voire ont augmentés pour certains habitats : on peut l'expliquer par des travaux de reconquête agricole sur des prairies, ou landes. Mais cela pourrait aussi s'expliquer par une mauvaise qualification des prairies et habitats forestiers lors de la précédente cartographie.

Les landes d'intérêt communautaire sont menacées par la fermeture étant peu entretenues par l'agriculture.

## L'évolution de l'état de conservation des habitats

Des suivis de végétations sont réalisés par le CBNMC depuis 2007 sur 18 placettes dans le site.

Habitat d'intérêt communautaire	Evolution de l'état de conservation	Etat de conservation
Landes	Stable (2011-2016)	Bon : 4 placettes (BA1, F3, F4 et G2) (2016)
	Stable (2011-2016)	Moyen : 3 placettes (BA2, F2 et G1) (2016)
	Dégradation (2011-2016)	Mauvais : 1 placette (BA3) (2016)
	Placette non retrouvée en 2016	1 placette (F1)
	<p>Les landes du « Bois d'Avaize » ont fait l'objet d'un contrat Natura 2000, tandis que les landes de « Fissemagne » et de « Guizay » n'ont fait l'objet d'aucune intervention. Pour le « Bois d'Avaize », on observe sur BA1 et BA3 une dynamique de fermeture du milieu par des ligneux, tout juste contenue par les travaux engagés, ainsi que du piétinement au niveau de BA3.</p> <p>Pour « Guizay » et « Fissemagne », on observe une dynamique de fermeture du milieu parfois importante, notamment pour F5 et G1, tandis que d'autres placettes semblent plus stables et demeurent en bon état de conservation (F6, F7 et G2). La placette F4 n'a pas été retrouvée en 2016, mais en 2011 elle correspondait à une lande dégradée en cours de fermeture, appauvrie en espèces et en mauvais état de conservation.</p>	
Pelouses	Stable (2011-2014)	Bon : 1 placette (CDP2) (2014)
	Stable (2011-2014)	Moyen : 3 placettes (CDP3, CDP5, CDP7) (2014)
	Dégradation (2011-2014)	Moyen : 2 placettes (F1, CDP8) (2014)
	Perte d'un habitat d'intérêt communautaire (2011-2014)	3 placettes (F2, CDP4, CDP9) (2014)
	<p>L'exploitante agricole qui entretenait les parcelles sur lesquelles se trouvaient les placettes suivies à la Croix de Plagneux est partie à la retraite en 2016. Certaines de celles-ci ont été reprises, d'autres non. Le bon état écologique dépend fortement de l'usage agricole sur ce secteur, et peut rapidement se dégrader en cas d'abandon ou de changement des pratiques.</p>	

### C.3. Les espèces d'intérêt patrimonial

Issu de l'extraction du 16/03/2020 de géonature de l'ensemble des taxons recensés entre le 01/01/2005 et le 15/03/2020. Cf. détails en note méthodologique Annexe 5.

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Structure, statut & habitat	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
<b>Flore</b>				
Pavot du Pays de Galle <i>Meconopsis cambrica</i>	2 stations suivies : Ondenon et Quatres-Aigues	Protection régionale Espèce à répartition essentiellement atlantique, qui pousse dans les bois et forêts de pente		Observée dans le cadre de l'observatoire participatif de la flore du Pilat
Botryche lunaire <i>Botrychium lunaria</i>	2 stations : - A Salvaris - A la Croix de Plagneux	Espèce patrimoniale du Parc du Pilat (seulement 2 secteurs de présence) Population bien portante à Salvaris Population menacée par la fermeture du milieu à la Croix de Plagneux (ancienne parcelle agricole)		Suivi du CBNMC pour l'ENS de Salvaris
<b>Reptile</b>				
Lézard des souches Lézard des murailles Lézard vert occidental	Présent à Salvaris	Protection Nationale La présence du Lézard des souches et du Lézard vert occidental sur le même site est assez rare, il semble que Salvaris soit le seul site du département où ces deux espèces cohabitent de façon aussi proche.		Rapport ENS Reptiles 2013
Vipère aspic	Présente à Salvaris	Protection nationale		Rapport ENS Reptiles 2013
<b>Chiroptères</b>				
Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Noctule commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée, Pipistrelle de Kuhl Grand noctule		Protection Nationale et inscription à l'annexe IV de la Directive HFF		Etude LPO – prospection en 2013 : points d'écoute répartis sur l'ensemble du site + Etude LPO sur l'ENS de Salvaris en 2015

Papillons			
Azuré du serpolet <i>Phengaris arion</i>	Présent à la Croix de Plagneux	Protection Nationale et inscription à l'annexe IV de la DHFF	FRAPNA Loire, 2011, <i>Prospection de Rhopalocères d'intérêt européen sur le territoire du PNR Pilat</i>

#### C.4. Les espèces d'intérêt communautaire

Espèces d'intérêt communautaire	Structure et fonctionnalité de la population.	Habitat de l'espèce	Origine des données
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Présence probable, plusieurs données dans le vallon de Quatre Aigues et Salvaris	Peuplements feuillus matures	<i>Etude LPO sur l'ENS de Salvaris en 2015</i>
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	Présence certaine dans le vallon de Quatre-Aigues	Milieus aquatiques	<i>Etude LPO menée en 2018 dans le cadre de l'observatoire de la biodiversité</i>
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Nicheur à Salvaris	Habitats : milieux secs à végétation rase et parsemés d'arbres et de buissons	<i>Etude LPO de 2012 et 2017 dans le cadre des suivis de l'ENS de Salvaris. IPA et IKA</i>
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	Nicheur à Salvaris	Hêtraies	<i>Etude LPO de 2012 et 2017 dans le cadre des suivis de l'ENS de Salvaris. IPA et IKA</i>
Pie -grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Nicheur à Salvaris	Milieus semi-ouverts	<i>Etude LPO de 2017 dans le cadre des suivis de l'ENS de Salvaris. IPA et IKA</i>



## D. Synthèse

Une synthèse du diagnostic sous forme d'un diagramme AFOM (Atout – Force – Opportunités – Menaces) :

Facteurs		
Internes	Atouts	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pratiques agricoles existantes extensives compatibles et indispensables au maintien des milieux ouverts d'intérêt communautaire</li> <li>• présence de forêts anciennes (notamment sur l'entité de l'Ondenon)</li> <li>• PLU des communes concernées prenant en compte N2000 dans leur zonage</li> <li>• suivis de la biodiversité en place (phytosociologique, observatoire participatif de la flore...)</li> <li>• ENS de Salvaris quasi intégralement en maîtrise foncière du Département de la Loire</li> <li>• entretien des milieux ouverts pérennes par l'estive collective de Salvaris</li> <li>• cartographie des milieux naturels à jour</li> <li>• bois d'avaize intégré à la politique Trame Verte et Bleue de la ville de St-Etienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiques de végétations des milieux ouverts sans activités humaines allant naturellement vers une fermeture des milieux</li> <li>• site quasiment intégralement en petites propriétés privés (90%) + des contacts limités avec les propriétaires du site</li> <li>• fréquentation du site importante par le grand-public dû à la proximité immédiate de l'aire urbaine de St-Etienne et risques de dégradations sur les aménagements et milieux naturels</li> <li>• dispositif agro-environnemental non pérenne pour les agriculteurs en place</li> </ul>
Externes	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des dispositifs variés et complémentaires à Natura 2000 et qui répondent aux mêmes enjeux : ENS Hêtraies, TVB de la ville de St-Etienne, Charte Forestière Territorial</li> <li>• Dynamique agricole sur l'ensemble du Pilat et mise en place d'un Plan Pastoral Territorial</li> <li>• Sensibilisation du grand-public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement climatique</li> <li>• modifications des pratiques agricoles : intensification d'une part, abandon d'autre part</li> <li>• coupes rase des milieux forestiers actuellement entretenus en futaie irrégulière</li> </ul>

## E. Les enjeux et objectifs

La définition des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels et des mesures a été réalisée pour 3 Docobs simultanément. Afin de respecter une cohérence dans la rédaction de ces documents, puis dans la mise en œuvre des mesures, des codes similaires ont été utilisés pour les 3 Docobs, qui sont assez similaires. Une seule thématique n'est abordée que dans le Docob du site « Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre » , celle des tourbières :

C. Maintenir (et augmenter ou améliorer) la surface et l'état de conservation des tourbières d'intérêt communautaire

7. Améliorer la fonctionnalité des tourbières

Mesure GH6. Restaurer le fonctionnement hydrique des tourbières

Ainsi, l'Objectif à Long Terme C, l'Objectif Opérationnel 7. et la mesure GH6 sont absents de ce Docob.

### E.1. Objectifs à long terme (OLT)

	Enjeu spécifique	Objectif à Long Terme	Code
Enjeux de maintien et amélioration des milieux naturels	HIC 9120	Maintenir (et augmenter ou améliorer) la surface et l'état de conservation des hêtraies d'intérêt communautaire	A
	HIC 4030, 5120, 6520, 6510, 6230	Maintenir (et augmenter ou améliorer) la surface et l'état de conservation des milieux ouverts d'intérêt communautaire	B
	Ensemble de la biodiversité	Restaurer les milieux naturels dégradés et/ou faire évoluer vers des HIC	D
Enjeux de conciliation des activités économiques et de loisirs avec la préservation des milieux naturels	Fréquentation des sites, activités humaines économiques	Concilier les activités présentes sur le site avec la préservation des milieux naturels (HIC et autres habitats naturels)	E
		Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux sur les enjeux du site et pour la mise en œuvre du DOCOB	F
Des objectifs transversaux / supports	-	Améliorer la connaissance du site et suivre son évolution	G
	-	Animer et coordonner la mise en œuvre du DOCOB	H

**E.2. Objectifs opérationnels (OO)**

OLT concerné	Libellé	Code
A	Mobiliser et accompagner les acteurs forestiers pour une gestion durable et concertée de leur peuplement	1
	Gérer de manière durable les hêtraies	2
	Eviter les coupes rases de hêtraies	3
B	Encourager, conforter et soutenir les pratiques agricoles extensives sur les milieux ouverts	4
	Développer la dynamique collective agricole pour le maintien d'une agriculture durable sur le site	5
	Lutter contre la fermeture des milieux ouverts non-agricole	6
ABD	Sécuriser la conservation des HIC par une maîtrise foncière/d'usage	8
BD	Limiter les espèces exotiques envahissantes	9
D	Augmenter la biodiversité dans des milieux naturels (hors HIC) ou dégradés	10
EF	Accompagner et encadrer les activités et usages impactant les milieux	11
E	Mobiliser des dispositifs réglementaires adaptés	12
	Suivre et accompagner les nouvelles pratiques	13
	Limiter les conflits d'usages	14
F	Communiquer auprès des acteurs et usagers du site	15
G	Suivre l'évolution des usages et pratiques dans le site	16
	Améliorer et mettre à jour les données du patrimoine naturel et paysager	17
H	Mettre en œuvre le DOCOB	18
	Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB	19
	Articuler la mise en œuvre du DOCOB avec les autres dispositifs et politiques territoriales	20

## F. Propositions de mesures de gestion

Les mesures sont classées en plusieurs catégories en fonction de leur nature :

- ANx : mesure d'animation
- FOx : mesure foncière
- ETx : mesure d'étude
- GHx : mesure de gestion
- COx : mesure de communication
- REx : mesure réglementaire
- PMx : mesure pour mémoire (= mise en œuvre dans le cadre d'un autre programme)

En complément de ce tableau synthétique, l'ensemble des fiches mesures détaillées sont présentées dans le document C.

Libellé	Surface	Habitat	Coût estimé	Dispositif mobilisé	Échéancier
AN1. Animation du Document d'Objectifs	Tout le site		10 000 € / an	7.63N	Tous les ans
ANI2. Accompagnement d'une dynamique collective d'agriculteurs	197 ha	Milieus agricoles		Temps d'animation	Tous les ans
ANI3. Création d'une dynamique collective autour de la gestion des hêtraies	164 ha	9120		Temps d'animation	2022 2023
FO1. Mise en place d'outils pour sécuriser le foncier sur les surfaces à enjeux	324 ha	Tous les hic		Temps d'animation	2022 2023
ET1. Mise en place d'un réseau de placettes forestières suivies selon différents mode de gestion dans les hêtraies	164 ha	9120	A estimer	Prestation de service	2024
ET2. Veille sur la présence d'espèces exotiques envahissantes	Tout le site	Tous les milieux		Temps d'animation	Tous les 2 ans
ET3. Suivi photographique bisannuel	Sur les points concernés			Temps d'animation	Tous les 2 ans
ET4. Cartographie des habitats	Tout le site	Tous les milieux	20 000 €	Prestation de service	2025
ET5. Évaluation de la mise en œuvre du DOCOB	Tout le site			Temps d'animation	2025
GH1. Intervention sylvicole pour favoriser la régénération et le développement d'espèces caractéristiques des hêtraies	164 ha	9120	A estimer		
GH2. Création de secteurs de sénescence dans les forêts d'intérêt communautaire	164 ha	9120	75€/ arbre engagé	Contrat Natura 2000	

Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat »

Libellé	Surface	Habitat	Coût estimé	Dispositif mobilisé	Échéancier
GH3. Entretien des milieux ouverts IC par des pratiques agricoles adaptées	113 ha	4030, 5120, 6230, 6410, 6510, 6520	Entre 65 et 200€/ha	Mesure Agro-Environnementale (MAE)	2023
GH4. Aménagement des surfaces pastorales (amélioration ou équipement)	198 ha	Surface agricole et potentiellement agricole	A estimer selon chaque projet	Plan Pastoral Territorial (PPT)	2022-2025
GH5. Intervention mécanique ou manuelle sur des milieux en cours de fermeture	108 ha	4030 et 5120 essentiellement	2000€ / ha	Contrat Natura 2000	2022 - 2028
GH7. Suppression de timbres postes résineux	1,8 ha	Plantation résineuse monospécifique	3500€ à 4000€ / ha	Contrat Natura 2000, PPT	2022 - 2028
GH8. Amélioration l'intérêt écologique des habitats naturels	535 ha	Habitats naturels n'étant pas IC	barème MAE, bénévolat	MAE, chantiers bénévoles, animation, contrat Natura 2000	2022 - 2028
CO1. Mise en œuvre du plan de communication	Tout le site	Tous	25 000 € / 3 ans / 4 sites	Variés selon les outils mobilisés	2022 - 2024
RE1. Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents de planification	Tout le site	Tous	Temps d'animation	Temps d'animation	2022 - 2028
RE2. Mise en place de protections fortes (RBI, APPB, Réglementation des boisements, EBC...)	324 ha	HIC	Temps d'animation	Temps d'animation	En fonction des opportunités
PM1. Entretien du réseau de sentier et de balisage	15 km linéaire	Tous	<i>Pour mémoire, mis en œuvre dans le cadre d'autres missions du Parc du Pilat</i>		
PM2. Veille par l'équipe du Parc, les partenaires et veille citoyenne (sentinelle de la nature)	Toutes	Tous	<i>Pour mémoire, mis en œuvre dans le cadre d'autres missions du Parc du Pilat</i>		
PM3. Suivi d'espèces et habitats d'intérêt patrimonial	Cf Annexe 11	HIC	<i>Pour mémoire, mis en œuvre dans le cadre d'autres missions du Parc du Pilat</i>		

## Bibliographie

Sites consultés pour la mise à jour des données administratives :

- <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/etat-des-lieux-du-reseau-natura-2000-en-region-r3458.html>
- <http://www.loire.gouv.fr/natura-2000-r829.html>
- <https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=0&geo=COM-42139>
- <http://www.reseau-cen.org/fr/les-programmes/le-plan-loire-grandeur-nature>
- <http://www.scot-sudloire.fr/>
- <https://sage-loire-rhone-alpes.fr/>

## Les fiches mesures

Les fiches mesures.....	1
A. Mesures d'animation.....	4
AN1 – Animation du Document d'Objectifs.....	4
AN2 – Accompagnement d'une dynamique collective d'agriculteurs.....	6
AN3 – Création d'une dynamique collective autour de la gestion des hêtraies.....	8
B. Mesures foncières.....	10
FO1 - Veille et animation foncière pour la mise en place d'une gestion conventionnelle et/ou d'acquisition foncière.....	10
C. Mesures d'études / suivi.....	12
ET1 - Mise en place d'un réseau de placettes forestières suivies selon différents mode de gestion dans les hêtraies.....	12
ET2 - Veille sur la présence d'espèces exotiques envahissantes.....	14
ET3 - Suivi photographique bisannuel.....	16
ET4 - Cartographie des habitats.....	18
ET5 - Évaluation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs.....	20
D. Mesures de gestion.....	22
GH1 - Intervention sylvicole pour favoriser la régénération et le développement d'espèces caractéristiques des hêtraies IC.....	22
GH2 - Création de secteurs sénescents dans les forêts d'intérêt communautaire.....	24
GH3 - Entretien des milieux ouverts par des pratiques agricoles adaptées.....	26
GH4 - Aménagement des surfaces pastorales (amélioration ou équipement).....	28
GH5 - Intervention mécanique ou manuelle sur des milieux en cours de fermeture.....	30
GH7 - Suppression de timbres postes résineux.....	32
GH8 - Améliorer l'intérêt écologique des habitats naturels.....	34
CO1 – Mise en œuvre le plan de communication.....	36
E. Mesures réglementaires.....	38
RE1 - Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagements.....	38
RE2 - Mise en place de protection ou réglementation forte (RBI, APPB, Réglementation des boisement, EBC.....)	40
F. Mesures pour mémoire.....	42
PM1 - Entretien du réseau de sentier et de balisage.....	42
PM2 - Veille sur les conflits d'usages et dégradations par l'équipe du Parc, les partenaires et les citoyens.....	44
PM3 - Suivi d'espèces et habitats d'intérêt patrimonial.....	46

Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat »



## Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat »

En 2019, le Parc du Pilat a engagé la mise à jour des Docobs de 3 sites Natura 2000 : Crêt du Pilat, Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre, et Vallée de l'Ondenon et contreforts Nord du Pilat.

Le plan d'action (Objectifs à long terme, objectif opérationnel, fiches actions) présentés ci-après a été construit et rédigé suite aux groupes de travail et comités de pilotage organisés entre 2019 et 2021. Plusieurs méthodes ont été employées :

- Organisation de groupes de travail et comités de pilotage
- Prise en compte des résultats de l'évaluation de la mise en œuvre des Docobs publié en 2018
- Appui du guide technique pour l'élaboration des Docobs (CT88).

*La construction du plan d'action a été définie pour les 3 Docobs simultanément afin de respecter une cohérence dans les objectifs et les actions définies. Une seule thématique ne concerne que le site des Tourbières et Landes de Chaussitre :*

*C. Maintenir (et augmenter ou améliorer) la surface et l'état de conservation des tourbières d'intérêt communautaire*

*7. Améliorer la fonctionnalité des tourbières*

*GH6. Restaurer le fonctionnement hydrique des tourbières*

*Dans un souci de lisibilité, les mêmes codes Objectifs/Actions sont les mêmes pour les 3 Docobs. Ainsi, l'action GH5 et GH7 se suivent dans le présent DOCOB.*

## A. Mesures d'animation

### AN1 – Animation du Document d'Objectifs

<b>Enjeu(x)</b>	Support à l'animation du site
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	H. Animer et coordonner la mise en œuvre du DOCOB
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	18. Mettre en œuvre le DOCOB 19. Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB 20. Articuler la mise en œuvre du DOCOB et les dispositifs et politiques territoriales

#### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

Le site est animé depuis la validation du DOCOB en 2010 ce qui constitue un point positif pour le site Natura 2000. Les actions prévues dans le DOCOB ont été majoritairement mises en œuvre selon les moyens humains et financiers alloués sur la période d'animation 2003-2017 (71 % des actions réalisées).

Mais le grand nombre de chargés de mission se succédant d'année et année a pu rendre difficile le suivi des actions et l'efficacité de leur mise en œuvre (perte d'information, acceptation locale à reconstruire...). L'animation est dépendante des subventions allouées par l'État et le FEADER au fil des années.

Depuis 2017, 1 ETP est dédié au Parc du Pilat pour l'animation des 4 sites Natura 2000 dont le Parc est structure animatrice. Un comité de pilotage (COFIL) inter-site est constitué pour piloter une mise en œuvre coordonnée des DOCOBS des 4 sites.

#### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Parc du Pilat
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
Parc du Pilat
<b>Partenaires potentiels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres du COFIL Natura 2000</li> <li>• Propriétaires et gestionnaires du site</li> </ul>

#### Surface et habitats concernés

Tous

#### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Toutes les autres actions du DOCOB sont en lien avec cette action : l'animation prévue dans cette fiche action permet la mise en œuvre de ces dernières.

## Descriptif de l'action

Cette action est déterminante car elle a pour but d'assurer la mise en œuvre du DOCOB. Elle peut être déclinée de la manière suivante :

- Animation du COPIL, de groupe de travail spécifiques à la mise en œuvre de projets :
  - préparation des réunions,
  - secrétariat, rédaction des compte-rendus...
- Montage des opérations : contenu, identification des maîtres d'ouvrage, coûts estimatifs, identification des procédures à utiliser (dispositifs Natura 2000, ENS, contrat de rivière, contrat de Parc...), propositions de programmations...
- Promotion des engagements en Mesures Agri-Environnementales<sup>1</sup> (MAE), contrats et charte Natura 2000
  - Identification des propriétaires et acteurs locaux susceptibles de s'engager
  - Information des enjeux liés à la conservation des habitats et des possibilités d'engagement
  - Appui lors de la contractualisation et réalisation des cahiers des charges
  - Suivi des contrats
  - Valorisation des actions menées
- Intégration des enjeux de conservation dans les plans, projets et manifestations, notamment ceux concernés par les évaluations d'incidence
- Coordination du dispositif Natura 2000 avec les autres projets et programmes répondant aux mêmes objectifs sur le territoire
- Sensibilisation auprès des acteurs du grand-public

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
• 100 % des actions engagées
Indicateurs de résultats
• Taux de réalisation des actions
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
• Moyens humains dédiés à Natura 2000 par la structure animatrice

## Moyens mis en œuvre

Libellé
25 % du temps de travail de l'animateur du site (+ frais généraux)
Coût
10 000 € / an
Financeurs
Etat + FEADER dans le cadre de l'animation Natura 2000

<sup>1</sup> Sous réserve de la prochaine programmation PAC

## AN2 – Accompagnement d'une dynamique collective d'agriculteurs

<b>Enjeu(x)</b>	Préservation des HIC ouverts : 6520, 6510, 6210, 6230, 6410, 4030, 5120, 5130
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	B. Maintenir (et augmenter ou améliorer) la surface et l'état de conservation des milieux ouverts d'intérêt communautaire
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	4. Encourager, conforter et soutenir les pratiques agricoles extensives sur les milieux ouverts 5. Développer la dynamique collective agricole pour le maintien d'une agriculture durable sur le site

### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

Globalement, les surfaces agricoles (prairies et pelouses) sont en bon état de conservation, les surfaces se sont maintenues entre 2005 et 2018. Cependant, certaines surfaces difficiles à exploiter ont été abandonnées, et des pratiques agricoles se sont intensifiées sur certaines prairies.

Les dispositifs successifs de MAE ont remporté un succès important sur ce site, avec 50 % des surfaces agricoles engagées en MAEC entre 2015 et 2020. Cela correspond à 70 % des HIC ouverts qui ont bénéficié de ses mesures.

L'absence de visibilité sur la prochaine programmation PAC montre que de nouvelles formes de mobilisation sont à construire avec les agriculteurs du territoire pour pérenniser autrement ces pratiques agricoles bénéfiques pour les sites Natura 2000. C'est dans ce cadre que 2 dynamiques collectives ont émergées ces dernières années :

- la création de l'association Patur'en Pilat, dont les membres agriculteurs se forment et échangent leurs expériences à propos de la valorisation des végétations spontanées (prairies permanentes, landes)
- la mise en place d'un plan pastoral territorial (PPT) permettant l'investissement matériel pour améliorer les surfaces pastorales.

Certains agriculteurs du site sont engagés dans ces démarches.

### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Programme agro-écologique du PNR, Plan Pastoral Territorial, Politique Agricole Commune

### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Parc du Pilat
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
Structures d'accompagnement agricole, Patur'en Pilat
<b>Partenaires potentiels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Patur'en Pilat</li> <li>• ADDEAR 42</li> <li>• SCOPELA</li> <li>• Agriculteurs du site Natura 2000</li> </ul>
<b>Surface et habitats concernés</b>
Surfaces agricoles du site : 197 ha

GH3, GH4

## Descriptif de l'action

L'action consiste en l'accompagnement de la dynamique agricole existante autour de l'association Patur'en Pilat notamment, qui œuvre pour une meilleure valorisation agricole des milieux naturels :

- Accompagnement du groupe
- Organisation de journées techniques, de visites de fermes, parcelles pour l'amélioration des pratiques
- Travail sur l'aspect socio-économique des différentes manières de valoriser ces surfaces
- Promotion du groupe et de la démarche « Patur'ajuste » auprès d'agriculteurs non engagés dans la démarche

Cette action, qui s'étend au-delà des sites Natura 2000, sera co-animée avec la chargée de mission agro-écologie.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>• 100 % des surfaces agricoles maintenues</li><li>• 50 % des agriculteurs engagés dans la démarche</li></ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche</li></ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de journées techniques organisées par an</li></ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
- Animation des chargées de mission Natura 2000 et agro-écologie - Prestation pour l'organisation de formations
Coût
Défini dans le cadre de l'animation agro-écologique
Financeurs
Etat + FEADER LEADER Région

## AN3 – Création d'une dynamique collective autour de la gestion des hêtraies

<b>Enjeu(x)</b>	Préservation des HIC forestiers : 9120, 9130
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	A. Maintenir (et augmenter ou améliorer) la surface et l'état de conservation des milieux forestiers d'intérêt communautaire
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	1. Mobiliser et accompagner les acteurs forestiers pour une gestion durable et concertée de leur peuplement 2. Gérer de manière durable les hêtraies 3. Éviter les coupes rases de hêtraies

### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

Les actions en lien avec les surfaces forestières ont été peu mises en œuvre au cours du précédent DOCOB : 115 ha ont bénéficié d'action, soit 23 % des surfaces forestières du site.

Malgré quelques tentatives d'actions collectives sur les massifs forestiers du site, aucune dynamique n'a émergée avec les acteurs forestiers sur la démarche de Natura 2000. Les habitudes de travail avec ces acteurs sont en effet moins développées qu'avec les agriculteurs où un fort historique d'accompagnement existe sur le territoire.

Les surfaces forestières d'intérêt communautaires sont restées globalement stables (cf. diagnostic écologique) , mais de nouvelles pressions sur ces peuplements pourraient augmenter dans les prochaines années (coupe-rase pour bois énergie...).

Les débouchés sur le bois de hêtre sont limités, et il existe des difficultés pour les propriétaires de réaliser les bénéfices sur des coupes dites « de jardinage ».

65 % de la surface forestière du site est située sur des propriétés publiques et fait l'objet d'un plan d'aménagement. Gérées durablement par l'ONF, ces forêts pourraient servir de supports pour la mise en œuvre d'actions exemplaires.

### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Charte Forestière Territoriale du Pilat 2020-2025, Projet d'AMAP forestière ?  
Espaces Naturels Sensibles de La Loire : Hêtraies du Pilat

### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Parc du Pilat, GSMP, CRPF
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
Parc du Pilat, GSMP, CRPF
<b>Partenaires potentiels</b>
Communes, ONF, Département de la Loire

<b>Surface et habitats concernés</b>
HIC forestier : 164 ha

GH1, GH2  
ET1, ET2

## Descriptif de l'action

Les propriétés forestières étant très morcelées, une priorisation des secteurs d'intervention a été effectuée :

- Vallon des Quatres-Aigues
- Propriétés publiques

cf. carte en annexe 6.

Les propriétaires et gestionnaires concernés par les massifs sélectionnés feront l'objet d'une animation afin de travailler collectivement aux besoins et attentes de ceux-ci vis-à-vis des forêts concernés.

Les autres dispositifs en place sur le territoire seront pris en compte et un effort de cohérence sera établi avec ceux-ci : ENS Hêtraie du Département de la Loire, Charte Forestière Territoriale du Pilat...

Par l'animation d'un groupe de propriétaire et gestionnaire volontaires pour agir sur leur hêtraie, les actions de gestion pourront ainsi être mises en œuvre plus efficacement. Des actions de gestion collective pourront être envisagées.

Les diagnostics sylvo-environnementaux réalisés en 2009 sur certaines parcelles dans les secteurs prioritaires pourront être réétudiés et servir de base pour la mise en œuvre d'action de valorisation des produits de coupe.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>• 5 propriétaires engagés dans la démarche</li><li>• 30 % des surfaces engagées</li></ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de propriétaires engagé</li><li>• Surface engagée dans la démarche</li><li>• Action collective engagée suite à l'animation</li></ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de journée organisée auprès des propriétaires et gestionnaires</li></ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
- Animation de la chargée de mission Natura 2000 - Prestation de service pour l'organisation des journées avec les forestiers ( 2 jours par an)
Coût
- 1500 € / an
Financeurs
Etat + FEADER Département de la Loire (ENS)

## B. Mesures foncières

### FO1 - Veille et animation foncière pour la mise en place d'une gestion conventionnelle et/ou d'acquisition foncière

<b>Enjeu(x)</b>	Préservation de l'ensemble des HIC
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	A. Maintenir (et augmenter ou améliorer) la surface et l'état de conservation des milieux forestiers d'intérêt communautaire B. Maintenir (et augmenter ou améliorer) la surface et l'état de conservation des milieux ouverts d'intérêt communautaire D. Restaurer les milieux naturels dégradés et/ou les faire évoluer vers des HIC
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	3. Eviter les coupes rases de hêtraies 8. Sécuriser la conservation des HIC par une maîtrise foncière / d'usage

#### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

Quelques actions de gestion ont été engagées sur des parcelles privées au cours de la mise en œuvre du précédent DOCOB. Une convention de gestion était alors signée entre le Parc du Pilat et le propriétaire de la parcelle, garantissant à moyen terme le maintien de la biodiversité sur sa parcelle.

La signature de charte Natura 2000 a également permis à quelques propriétaires de s'engager pour la préservation des milieux naturels présents sur leurs parcelles.

Toutefois, ces surfaces sous convention ou charte (hors MAE) sont très modérées et peu durable (durée d'une convention ou d'une charte : 5 à 10 ans)

#### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Stratégie foncière du parc

#### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Parc du Pilat
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
SAFER
<b>Partenaires potentiels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités</li> <li>• Conservatoire des Espaces Naturels</li> </ul>

#### Surface et habitats concernés

Ensemble des HIC : 324 ha



## Descriptif de l'action

En fonction des enjeux présents sur les parcelles et du niveau de volonté des propriétaires à s'engager pour préserver la biodiversité de leur parcelle, plusieurs outils et démarches pourront être proposés et mise en place :

- Charte Natura 2000
- Obligation Réelle Environnementale
- Convention de gestion
- Bail Rural Environnemental
- acquisition par une collectivité / association
- Gestion collective des espaces : groupement d'estive, association syndicale libre...
- Information sur les enjeux et les obligations, les modes de gestion possibles

Une méthode sera suivie pour définir l'outil à mobiliser en fonction des enjeux et des propriétaires :

1. Définition du niveau d'enjeu des parcelles
2. Définition du niveau de motivation et d'implication du propriétaire
3. Choix des outils mobilisables

Propriétaire ↓	Enjeu →	Prioritaire	Modéré	Faible
Impliqué		Information Charte ORE	Information Charte	Information Charte
Peu impliqué		Information Acquisition par un tiers Charte		

Le niveau de menace, établi à dire d'expert et en fonction des connaissances des secteurs de la part de l'animateur et des partenaires techniques ou institutionnels, sera également pris en compte afin de prioriser les secteurs d'intervention.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 ha</li> <li>• 8 propriétaires</li> </ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ha ayant fait l'objet d'une action foncière</li> <li>• Nombre de propriétaire engagé ou informé</li> </ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de contact pris avec les propriétaires concernés</li> </ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation de la chargée de mission Natura 2000</li> <li>- Prestation de service pour le contact des propriétaires</li> <li>- Acquisition par différents moyens</li> </ul>
Coût
<i>A définir en fonction du niveau d'ambition et du temps dédié chaque année</i>
Financeurs
Etat + FEADER

## C. Mesures d'études / suivi

### ET1 - Mise en place d'un réseau de placettes forestières suivies selon différents mode de gestion dans les hêtraies

<b>Enjeu(x)</b>	Préservation des HIC forestiers : 9120, 9130
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	A. Maintenir (et augmenter ou améliorer) la surface et l'état de conservation des milieux forestiers d'intérêt communautaire
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	2. Gérer de manière durable les hêtraies 3. Eviter des coupes rases de hêtraies 16. Suivre l'évolution des usages et pratiques dans le site

#### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

Lors du précédent DOCOB, la mise en œuvre d'actions sur les milieux forestiers a été plutôt restreinte en termes de surface. La mobilisation des propriétaires forestiers est en effet peu évidente en l'absence d'outils attractifs dédiés (comme les MAE pour les agriculteurs par exemple).

Les hêtraies du Pilat sont aujourd'hui menacées par :

- les coupes rases (demande en hausse du bois énergie)
- l'absence de gestion entraînant une régularisation du peuplement et ainsi le renouvellement de la forêt
- le changement climatique, selon les modèles, les hêtraies seraient vouées d'ici 2050 à disparaître aux altitudes les plus faibles.

#### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Parc du Pilat, CRPF, GSMP, ONF
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
CRPF, experts forestiers, ONF
<b>Partenaires potentiels</b>
•

#### Surface et habitats concernés

HIC forestier : 164 ha

#### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Charte Forestière Territoriale

ANI3, GH1, GH2

## Descriptif de l'action

Construction du dispositif de suivi de placettes forestières en partenariat avec les acteurs forestiers.

Mise en œuvre du suivi et diffusion des résultats.

Dispositif à mettre en place en parallèle des actions de gestion (ou non gestion) qui seront mises en place.

Le parallèle sera fait avec l'observatoire territorial de la forêt en cours d'élaboration (mise en place prévue en 2022) dans un souci de transversalité entre les différents programmes et de ne pas multiplier les outils à disposition sur le territoire.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>• 5 propriétaires engagés</li><li>• 5 placettes</li></ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de placettes forestières mises en place</li><li>• Nombre de partenaire engagé</li></ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dispositif mis en place</li></ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Coût
Financeurs

## ET2 - Veille sur la présence d'espèces exotiques envahissantes

<b>Enjeu(x)</b>	Maintien et amélioration des habitats naturels
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	D. Restaurer les milieux naturels dégradés et/ou les faire évoluer vers les HIC
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	11. Limiter les espèces exotiques envahissantes

### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

Aucune action spécifique aux espèces exotiques envahissantes n'était identifiée dans le DOCOB précédent. Aujourd'hui, cette problématique accentuée par le changement climatique doit être prise en compte.

Les EEE présentes dans le Pilat qui pourraient concerner le site sont entre autres l'Ambrosie, la Renouée du Japon, ou la Balsamine de l'Himalaya.

### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Parc du Pilat, Collectivités
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
Parc du Pilat, Agriculteurs, Collectivités
<b>Partenaires potentiels</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Département de la Loire</li><li>• CPIE Pilat</li></ul>

### Surface et habitats concernés

Ensemble du site Natura 2000

### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Observatoire Départemental de la Loire des EEE

## Descriptif de l'action

L'action consiste en assurer une veille annuelle et un recensement des stations existantes ou nouvelles stations présentes sur le site.

En cas de colonisation préoccupante, définie en lien avec les structures expertes (CBNMC), des actions de sensibilisation auprès des propriétaires des parcelles identifiées, voire d'élimination et de restauration de milieux pourraient être entreprise, sous réserve d'allouer des moyens proportionnés et efficaces face aux EEE présentes.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>Réduction du nombre de station ou de leur surface</li></ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>Evolution de la surface concernée ou du nombre de station concernée</li></ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>Nombre de stations suivies / recensées</li></ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Animation de la chargée de mission Natura 2000
Coût
<i>Intégré à ANI1</i>
Financeurs
Etat + FEADER

## ET3 - Suivi photographique bisannuel

<b>Enjeu(x)</b>	Suivi scientifique
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	G. Améliorer la connaissance du site et son évolution
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	16. Suivre l'évolution des usages et pratiques dans le site 17. Améliorer et mettre à jour les données du patrimoine naturel et paysager

### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

Depuis 1998, un suivi photographique est en place sur 2 sites Natura 2000 voisins. Des stations sont photographiées tous les 2 ans afin de suivre l'évolution du paysage et des milieux naturels du site. Les 20 années d'existence de cette action ont permis d'assurer un suivi du site intéressant et facile à valoriser auprès de différents publics et acteurs du site.

Sur ce site Natura 2000, aucun suivi photographique n'est en place.

### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Parc du Pilat
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
Parc du Pilat
<b>Partenaires potentiels</b>
•

### Surface et habitats concernés

Tout le site

### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Observatoire Photographique du Paysage

## Descriptif de l'action

Un suivi photographique du site est à mettre en place selon les modalités suivantes :

- Suivi bisannuel
- Stations à définir lors de la mise en œuvre d'actions d'envergures susceptibles de modifier le paysage à moyen et long terme (chantier d'élimination de ligneux, plantation de hêtres, coupe de timbre-poste...)
- Stations à définir sur les secteurs emblématiques ou d'intérêt écologique (comme sur les landes à Ajonc nain au bois d'Avaize, l'estive de Salvaris)

Le classement rigoureux des stations suivies et la valorisation des photos prises année après année est un élément clé du succès de la mise en place de ce suivi photographique.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>• Stations suivies dans le temps</li><li>• Analyse possible et effectuée</li></ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>• Evolution des stations suivies dans le cadre de l'observatoire photographique des sites Natura 2000</li></ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de stations suivies (historique)</li><li>• Nombre de nouvelles stations suivies</li></ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Animation de la chargée de mission Natura 2000
Coût
<i>Intégré à ANI1</i>
Financeurs
Etat + FEADER

## ET4 - Cartographie des habitats

<b>Enjeu(x)</b>	Suivi scientifique
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	G. Améliorer la connaissance du site et son évolution
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	17. Améliorer et mettre à jour les données du patrimoine naturel et paysager

### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

La réalisation de la cartographie des habitats du site est essentielle pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du DOCOB. Une cartographie initiale des habitats a été réalisée en 2005, puis une autre en 2019. Cela a permis de connaître l'évolution des surfaces des habitats d'intérêt communautaire et de définir leur état de conservation global, et de guider l'évaluation et la mise à jour du DOCOB.

### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Parc du Pilat
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
Bureau d'étude, CBMNC
<b>Partenaires potentiels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CBNMC</li> </ul>

### Surface et habitats concernés

Tous les habitats naturels

### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Observatoire de la biodiversité

PM4



## Descriptif de l'action

L'action consiste en la mise à jour de la cartographie des habitats élaborées en 2019.

Elle se déroulera en 2026, dans la mesure des fonds disponibles.

Elle sera conforme au cahier des charges du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Dans la mesure du possible, la méthodologie choisie permettra de comparer les résultats obtenus avec les résultats de la cartographie de 2018, afin d'évaluer l'évolution des habitats d'intérêt communautaire sur le site.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>• Renseignement des indicateurs d'évolution des surfaces des habitats naturels</li><li>• Fichier Standard des Données mis à jour</li></ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>• Comparabilité des cartographies pour renseigner l'évolution des surfaces des habitats naturels entre 2 campagnes de terrain</li></ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation de l'étude (Oui/Non)</li><li>• Respect de la méthodologie en vigueur (Oui/Non)</li></ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Prestation de service à un bureau d'étude spécialisé dans la cartographie des habitats naturels
Coût
20 000 €
Financeurs
Etat + FEADER

## ET5 - Évaluation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs

<b>Enjeu(x)</b>	Support à l'animation du site
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	H. Animer et coordonner la mise en œuvre du DOCOB
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	19. Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB

### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

Le bilan et l'évaluation de la mise en œuvre des DOCOBs à été réalisée en 2017. Le dispositif évaluatif (questions évaluatives, critères, indicateurs) a été défini par un groupe de travail dédié composé d'une sélection de membres du COPIL.

Les éléments de conclusion de cette évaluation ont notamment permis de mettre à jour et d'alimenter le DOCOB 2021.

Il a été noté lors de l'évaluation précédente la nécessité de disposer d'un cadre évaluatif dès la mise en œuvre du DOCOB afin d'indiquer les indicateurs au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme.

### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Parc du Pilat
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
<b>Partenaires potentiels</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Groupe de travail issu du COPIL</li></ul>

### Surface et habitats concernés

Tous le site

### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Toutes les actions du DOCOB

## Descriptif de l'action

Poursuite du travail d'évaluation avec renseignements des indicateurs réguliers et bilan tous les 3 ans.

Le groupe de travail historiquement constitué lors de l'élaboration du dispositif évaluatif sera de nouveau réuni afin de répondre aux critères et questions évaluatives tous les 5 ans. On veillera à utiliser les mêmes indicateurs, et critères afin de permettre une comparaison de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures.

L'évaluation sera portée sur l'ensemble des sites Natura 2000 de manière concomitante afin d'avoir une vue d'ensemble sur le dispositif Natura 2000 dans le Pilat.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>Cf. détail dans chaque indicateur / fiche action</li></ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>Réponses aux questions évaluatives</li><li>Renseignement des indicateurs</li></ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>Réalisation de l'évaluation tous les 3 ans</li></ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Temps d'animation de la chargée de mission Natura 2000
Coût
<i>Intégré à ANI1</i>
Financeurs
Etat + FEADER

## D. Mesures de gestion

### GH1 - Intervention sylvicole pour favoriser la régénération et le développement d'espèces caractéristiques des hêtraies IC

<b>Enjeu(x)</b>	Préservation des HIC forestiers : 9120, 9130
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	A. Maintenir (et augmenter ou améliorer) la surface et l'état de conservation des hêtraies d'intérêt communautaire
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	2. Gérer de manière durable les hêtraies 3. Eviter les coupes rases de hêtraies

#### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

Lors du précédent DOCOB, la mise en œuvre d'actions sur les milieux forestiers a été plutôt restreinte en termes de surface. La mobilisation des propriétaires forestiers est en effet peu évidente en l'absence d'outils attractifs dédiés (comme les MAE pour les agriculteurs par exemple).

Les hêtraies du Pilat sont aujourd'hui menacées par :

- les coupes rases (demande en hausse du bois énergie)
- l'absence de gestion entraînant une régularisation du peuplement et remettant ainsi en question son renouvellement
- le changement climatique, selon les modèles, les hêtraies seraient vouées d'ici 2050 à disparaître aux altitudes les plus faibles.

Les débouchés sur le bois de hêtre sont limités, et il existe des difficultés pour les propriétaires de réaliser les bénéfices sur des coupes dites « de jardinage ».

#### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Charte Forestière Territoriale, ENS Hêtraie

#### Acteurs concernés

Maître d'ouvrage potentiel
Parc du Pilat, CRPF, GSMP, ONF
Maître d'œuvre potentiel
CRPF, experts forestiers, ONF
Partenaires potentiels
•

#### Surface et habitats concernés

HIC forestier : 164 ha

ANI3, ET1

## Descriptif de l'action

Après l'animation auprès des propriétaires forestiers (ANI3) et sur les secteurs prioritaires identifiés, mise en œuvre de convention avec un plus grand nombre de propriétaires permettant des interventions sylvicoles : marquage, abatage pour irrégulariser les peuplements et favoriser leur régénération...

Les altitudes étant assez faible sur ce site Natura 2000, on anticipera et favorisera également la régénération naturelle d'autres essences qui seraient plus adaptées que le hêtre face au changement climatique.

Le coût des travaux forestiers seront dans la mesure du possible pris en charge par le revenu de la vente de bois, grâce à des opérations groupées.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>5 propriétaires engagés</li></ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>Surface et volume ayant fait l'objet d'intervention</li></ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>Nombre de projet ayant abouti à une intervention sylvicole</li></ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Temps d'animation de la chargée de mission Natura 2000
Coût
Financeurs

## GH2 - Création de secteurs sénescents dans les forêts d'intérêt communautaire

<b>Enjeu(x)</b>	Préservation des HIC forestiers : 9120, 9130
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	A. Maintenir (et augmenter ou améliorer) la surface et l'état de conservation des hêtraies d'intérêt communautaire
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	2. Gérer de manière durable les hêtraies 3. Éviter les coupes rases de hêtraies

### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

Lors du précédent DOCOB, la mise en œuvre d'actions sur les milieux forestiers a été plutôt restreinte en termes de surface. La mobilisation des propriétaires forestiers est en effet peu évidente en l'absence d'outils attractifs dédiés (comme les MAE pour les agriculteurs par exemple).

Les hêtraies du Pilat sont aujourd'hui menacées par :

- les coupes rases (demande en hausse du bois énergie)
- l'absence de gestion entraînant une régularisation du peuplement et ainsi le renouvellement de la forêt
- le changement climatique, selon les modèles, les hêtraies seraient vouées d'ici 2050 à disparaître aux altitudes les plus faibles.

### Acteurs concernés

Maître d'ouvrage potentiel
Propriétaires forestiers
Maître d'œuvre potentiel
Partenaires potentiels
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CRPF, ONF, Parc du Pilat</li> </ul>

### Surface et habitats concernés

HIC forestier : 164 ha

### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

ENS, CFT

AN3, GH1

## Descriptif de l'action

Les actions prévues pour encourager le renouvellement des hêtraies ne doit pas se faire au détriment de la conservation de vieux arbres ou arbres sénescents, qui sont essentiels pour l'accueil de faune et flore particulière, ainsi qu'à la santé de la forêt.

En parallèle des actions de gestion on proposera donc le maintien :

- D'arbres présentant des signes de sénescence (micro-habitats,...) de 50 cm de diamètre minimum
- d'îlots de sénescence

Les propriétaires pourront s'engager sur 30 ans à la préservation de ces arbres ou îlots.

Les arbres choisis seront éloignés des sentiers de randonnées afin d'éliminer le risque d'accident en cas de chute.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
•
Indicateurs de résultats
• Nombre d'arbres / surface engagée en sénescence
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
•

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Contrat Natura 2000
Coût
75€ / arbre engagé ou 2000€/ ha (îlot de sénescence) pour un engagement de 30 ans
Financeurs
Etat + FEADER

## GH3 - Entretien des milieux ouverts par des pratiques agricoles adaptées

<b>Enjeu(x)</b>	Préservation des HIC ouverts : 6520, 6510, 6210, 6230, 6410, 4030, 5120, 5130
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	B. Maintenir (et augmenter ou améliorer) la surface et l'état de conservation des milieux ouverts d'intérêt communautaire
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	4. Encourager et soutenir les pratiques agricoles extensives sur les milieux ouverts

### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

Globalement, les prairies et pelouses du site sont en bon état de conservation. Entre les 2 campagnes de cartographies des habitats, ces surfaces se sont maintenues. On observe tout de même un abandon de certaines surfaces et une intensification des pratiques sur certaines prairies.

Grâce à l'engagement des agriculteurs du site, 57 % des HIC ouverts et agricoles ont été engagés dans les dispositifs MAE en 2007 ou 2015. Les surfaces sont essentiellement gérées par gestion pastorale ou par fauche.

La programmation PAC 2023 -2027 n'étant pas encore connue à l'heure de la rédaction de ce DOCOB, on base cette action sur une hypothèse de maintien d'un dispositif similaire à la programmation 2015 -2022.

Au-delà des dispositifs de soutien financier, des dynamiques collectives sont en cours dans le Pilat et peuvent permettre d'accompagner les éleveurs à l'entretien de leur milieu : association Patur'en Pilat, dispositif Plan Pastoral Territorial (PPT), Paiement pour Service Environnementaux (PSE).

### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Programme agro-écologique du PNR  
Plan Pastoral Territorial

### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Agriculteurs
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
<b>Partenaires potentiels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc du Pilat, chambre d'agriculture</li> </ul>

### Surface et habitats concernés

HIC ouverts et agricoles : 113 ha

ANI3



## Descriptif de l'action

Le maintien ou l'amélioration des pratiques agricole sur les milieux d'IC passe par :

- Un accompagnement technique de l'agriculteur : mise en place de plan de gestion, place des surfaces exploitées sur N2000 dans l'exploitation.. → Cf. ANI2
- Un soutien financier aux agriculteurs par un engagement en MAEC ou autre dispositif similaire (PSE). On favorisera les mesures à obligations de résultats qui veilleront à répondre aux objectifs de maintien de la valeur écologique et fourragère du milieu concerné, tout en répondant aux objectifs de l'éleveur sur la parcelle concernée et à l'échelle de l'exploitation. Plusieurs types de mesures sont envisagées :
  - Plan de gestion pastoral : sur les landes ou prairies pâturées, ces plans permettront d'adapter les pratiques (période de pâturage, chargement) aux ressources fourragères, enjeux écologiques, et objectifs de l'éleveur
  - Maintien de prairie fleurie : sur les pelouses et prairies fauchées ou pâturées, afin d'encourager le maintien des pratiques bénéfiques au milieu
  - Absence de fertilisation : sur des secteurs bien spécifiques présentant un enjeu floristique particulier

Les pratiques mises en œuvre dans le cadre des MAEC seront enregistrées par les éleveurs engagés.

Les parcelles concernées sont présentées en annexe 7.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 % des surfaces engagées</li> <li>• 50 % des agriculteurs engagés</li> </ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface ayant bénéficié de MAE / d'accompagnement technique</li> <li>• Nombre d'EA ayant bénéficié de MAE / d'accompagnement technique</li> </ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'agriculteurs contactés</li> </ul>

## Moyens mis en œuvre

<b>Libellé</b>
Mesures agro-environnementales Temps d'animation
<b>Coût</b>
Entre 65 et 200 € / ha / an (montant des MAEC 2015 - 2020)
<b>Financeurs</b>
Etat + FEADER

## GH4 - Aménagement des surfaces pastorales (amélioration ou équipement)

<b>Enjeu(x)</b>	Préservation des HIC ouverts : 6520, 6510, 6210, 6230, 6410, 4030, 5120, 5130
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	B. Maintenir (et augmenter ou améliorer) la surface et l'état de conservation des milieux ouverts d'intérêt communautaire
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	4. Encourager et soutenir les pratiques agricoles extensives sur les milieux ouverts

### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

En 2020, un plan pastoral territorial à été validé pour 5 ans à l'échelle du Pilat.

Sur le site Natura 2000 des Crêts du Pilat, le maintien de la vocation pastorale de certaines surfaces est essentiel à la préservation des HIC concernés.

Aujourd'hui, on constate :

- l'abandon de certaines surfaces autrefois pâturées
- la difficulté d'exploitation des surfaces pâturées, dont les aménagements sont parfois inadaptés : clôtures, accès à l'eau...

L'amélioration des conditions de pâturage est une condition nécessaire pour le maintien ou la reconquête de certaines surfaces.

### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Plan Pastoral Territorial 2020 - 2025

### Acteurs concernés

Maître d'ouvrage potentiel
Association Pâtur'en Pilat, agriculteurs
Maître d'œuvre potentiel
Agriculteurs, entrepreneur agricole
Partenaires potentiels
<ul style="list-style-type: none"> <li>• COPIL Agriculture Durable,</li> </ul>

### Surface et habitats concernés

Les surfaces agricoles et potentiellement agricoles du site : 198 ha

ANI2, GH3, GH5

## Descriptif de l'action

L'action consiste à accompagner des agriculteurs à l'aménagement agro-pastoral de surfaces déjà exploitées ou à reconquérir via le dispositif Plan Pastoral Territorial. Pour pérenniser ou améliorer les conditions d'exploitations et l'entretien des milieux, des équipements agro-pastoraux sont parfois nécessaires :

- clôtures fixes : secteurs à reconquérir, parc de nuit, refente de parcs...
- clôtures mobiles : refente de parcs...
- points d'eau : captage ou aménagement de source, apport d'eau ...
- reconquête pastorale : action mécanique sur les milieux non accessible par les troupeaux.

Cette action pourra être menée de pair avec GH3, notamment la mise en place de plan de gestion pastoraux afin de veiller à la bonne utilisation pastorale des parcelles concernées.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
•
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>• Surface ayant bénéficié d'aménagement agro-pastoraux</li><li>• Nombre d'EA ayant bénéficié d'aménagement agro-pastoraux</li></ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
•

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Aménagements agro-pastoraux
Coût
Financeurs
Région + FEADER

## GH5 - Intervention mécanique ou manuelle sur des milieux en cours de fermeture

<b>Enjeu(x)</b>	Préservation des HIC ouverts : 6520, 6510, 6210, 6230, 6410, 4030, 5120, 5130
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	B. Maintenir (et augmenter ou améliorer) la surface et l'état de conservation des milieux ouverts d'intérêt communautaire C. Maintenir ou améliorer l'état de conservation des tourbières d'intérêt communautaire D. Restaurer les milieux naturels dégradés et/ou faire évoluer vers des HIC
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	6. Lutter contre la fermeture des milieux ouverts non-agricole 9. Gérer les espèces exotiques envahissantes

### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

La majorité des landes d'intérêt communautaires du site sont dans un état de conservation défavorable, dû à une dynamique de végétation ligneuse assez importante. Leur évolution naturelle vers un milieu forestier à moyen terme est inévitable sans intervention humaine. Ces milieux sont pour la plupart sans retour à l'agriculture envisageable. Leur devenir est à questionner et remettre en perspective en fonction des différents enjeux présents.

### Acteurs concernés

Maître d'ouvrage potentiel
Communes, Parc du Pilat
Maître d'œuvre potentiel
ONF, entrepreneur agricole ou forestier
Partenaires potentiels
•

### Surface et habitats concernés

HIC non agricole : 105 ha  
HIC potentiellement agricole : 3 ha

### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Plan Pastoral Territorial, Site emblématique du Pilat

## Descriptif de l'action

La carte en annexe 8 présente les secteurs identifiés comme prioritaires et selon leur usage agricole potentiel ou non :

- En cas de retour possible à l'agriculture : Une très faible surface est concernée, le temps d'animation dédié sera proportionné au faible enjeu que ces surfaces représentent.
  - la recherche du futur exploitant des terrains sera réalisée en amont des travaux,
  - on veillera à la mise en place d'un bail rural ou d'une convention de pâturage entre le propriétaire et l'agriculteur.
  - L'agriculteur sera accompagné afin d'adapter ses pratiques pour permettre la maîtrise de la dynamique ligneuse par la mise en œuvre d'un plan de gestion pastoral
- Sur les secteurs sans retour à l'agriculture : le site du Guizay est identifié comme prioritaire. Les landes à Ajonc nain du Bois d'Avaize, pour leur rôle pédagogique, sont aussi identifiées comme prioritaire. Une concertation sera réalisée avec l'ensemble des propriétaires, gestionnaires et usagers du site afin de définir une volonté commune sur le devenir du site.

Les interventions mécaniques pourront selon leur envergure être réalisées par une entreprise spécialisée ou par des chantiers bénévoles ou scouts.

Les périodes d'intervention devront éviter les périodes de reproduction de la faune, c'est à dire être comprises entre début septembre et début mars.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>• 13 ha restauré sans usage</li><li>• 5 ha retour à l'agriculture</li></ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>• Surface ayant bénéficié d'actions d'entretien mécanique ou manuel</li></ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de propriétaire / agriculteur contacté</li></ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Contrat Natura 2000, PPT
Coût
2000 € / ha
Financeurs
Etat + FEADER

## **GH7 - Suppression de timbres postes résineux**

<b>Enjeu(x)</b>	Maintien et amélioration des habitats naturels
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	D. Restaurer les milieux naturels dégradés et/ou faire évoluer vers des HIC
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	10. Augmenter la biodiversité dans des milieux naturels (hors HIC) ou dégradés

### **Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel**

On définit comme timbre-poste résineux les plantations monospécifiques de résineux d'une surface inférieure ou égale à 4 ha isolées en milieu ouvert.

Ces plantations ont pour la plupart été plantées dans les années 1960 dans le cadre du fond forestier national sur des terrains agricoles.

Ces timbre-postes n'ont aucun intérêt écologique et constituent des points noirs paysagers dans le site Natura 2000.

### **Acteurs concernés**

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Parc du Pilat, Propriétaires
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
Entrepreneur forestier
<b>Partenaires potentiels</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• ONF, CRPF</li></ul>

### **Surface et habitats concernés**

1,8 ha  
cf. carte en Annexe 9

### **Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc**

Charte Forestière Territoriale, Plan Pastoral Territorial

## Descriptif de l'action

Deux timbres-poste sont présents sur le site (cf carte en annexe 9)

L'action se déroulera en plusieurs étapes :

- Prise de contact avec les propriétaires concernés pour discuter du devenir de la plantation à moyen-terme
- Elaboration d'un cahier des charges permettant la restauration d'un habitat d'intérêt communautaire ouvert (lande, prairie montagnarde) ou forestier (hêtraie)
- Mise en œuvre des travaux.
- En cas de restauration d'un milieu ouvert, on pourra envisager un retour de la parcelle à l'agriculture

Les coupes effectuées dans la plantation pourront permettre le financement des opérations de restauration du nouveau milieu.

L'itinéraire technique à suivre pour supprimer ces plantations est à réfléchir en amont pour chaque cas : on évitera notamment la plantation de hêtres après coupe rase pour celles en coeur de hêtraie, on préférera des trouées progressives avec éventuelle replantation sous couvert pour faire évoluer les plantations vers des forêts naturelles irrégulières.

Le succès de cette action est conditionné en partie par les évolutions réglementaires attendues (réglementation des boisements, projet d'exonération de la compensation au défrichement) qui permettront d'engager ou non des travaux sur les différentes parcelles.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 timbres-postes traités</li></ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de timbre-poste traités</li><li>• Surface de timbre-poste supprimé</li></ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de propriétaires contactés</li></ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Plantation forestière, restauration écologique
Coût
- Milieu forestier : 3500 € / ha - Milieu ouvert : 4000€ / ha
Financeurs
Autofinancement (issu du produit des coupes), contrat Natura 2000 (Etat + FEADER), PPT (en cas de remise en état pour le pâturage)

## GH8 - Améliorer l'intérêt écologique des habitats naturels

<b>Enjeu(x)</b>	Maintien et amélioration des habitats naturels
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	D. Restaurer les milieux naturels dégradés et/ou faire évoluer vers des HIC
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	10. Augmenter la biodiversité dans des milieux naturels (hors HIC) ou dégradés

### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

Les actions mises en œuvre dans le précédent DOCOB ont parfois pu bénéficier au-delà des habitats d'intérêt communautaire.

Les engagements en mesures agro-environnementales par les agriculteurs du site, la signature de charte Natura 2000 ou de convention par différents propriétaires ont parfois bénéficié à d'autres types de milieux naturels, toujours dans l'objectif d'améliorer l'intérêt écologique de ces parcelles.

Cette action n'intervenant pas sur des milieux d'intérêt communautaire, elle n'est pas considérée comme prioritaire mais sera mobilisée en cas d'opportunité.

Le site Natura 2000 pouvant être considéré comme « site école » pour le reste du PNR, il est essentiel d'assurer une cohérence d'objectifs de préservation et restauration de la biodiversité sur l'ensemble du site.

### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Parc du Pilat, associations, propriétaires
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
Gestionnaires
<b>Partenaires potentiels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations, CRPF, Agriculteurs</li> </ul>

### Surface et habitats concernés

Ensemble du site (hors HIC)

### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Programme agro-écologique du Pilat, Charte Forestière Territoriale

ANI1, ANI2



## Descriptif de l'action

L'action pourra prendre plusieurs formes en fonction des habitats concernés :

- Sur des habitats ponctuels (mares, murets) : création de mares, reconstruction de murets en pierres sèches, conseils d'entretiens aux propriétaires et gestionnaires. Pour les éléments considérés comme « Infrastructure agro-écologique » dans des exploitations agricoles, des mesures agro-environnementales ponctuelles pourront être mobilisées (en fonction de la programmation PAC 2023-2027 )
- Sur des surfaces agricoles : accompagnement des agriculteurs pour des pratiques en faveur de la biodiversité (cf. ANI2). Des mesures agro-environnementales pourront être mobilisées pour encourager le maintien des surfaces en herbe, des parcours, et prairies permanentes même si elles ne correspondent pas à des habitats d'intérêt communautaire.
- Sur des surfaces forestières : accompagnement des propriétaires pour favoriser l'irrégularisation des peuplements, pour favoriser la biodiversité dans les peuplements...

La mobilisation de la charte Natura 2000 pourra être un outil pour accompagner les propriétaires et gestionnaires à l'amélioration de l'intérêt écologique de leurs parcelles.

Des actions modestes de création ou de restauration d'éléments de biodiversité pourront également être réalisées dans le cadre de chantiers bénévoles ou chantiers scouts.

Mesure de communication / sensibilisation

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
•
Indicateurs de résultats
• Surface (ou linéaire) ayant bénéficié d'action pour l'amélioration de sa biodiversité
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
• Nombre de propriétaire / gestionnaire accompagné

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Temps d'animation, mesure agro-environnementales
Coût
Financeurs
Etat + FEADER

## CO1 – Mise en œuvre le plan de communication

<b>Enjeu(x)</b>	Implication et sensibilisation des acteurs du site
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	F. Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux sur les enjeux du site et pour la mise en œuvre du DOCOB
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	11. Accompagner et encadrer les activités et usages impactant les milieux 14. Limiter les conflits d'usages 15. Communiquer auprès des acteurs et usagers du site

### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

L'évaluation de la mise en œuvre des Docobs a montré une connaissance insuffisante du dispositif Natura 2000 par certaines catégories d'acteurs : le grand-public, les acteurs du tourisme, et les forestiers s'approprient peu Natura 2000. Les élus des communes concernés, bien que sachant globalement ce que signifie « Natura 2000 », ne s'approprient pas pleinement le dispositif.

Les propriétaires de parcelles situées en site Natura 2000 sont très nombreux et difficile à impliquer dans le dispositif.

L'élaboration d'un plan de communication au 1<sup>er</sup> semestre 2020 a permis de définir des objectifs et des cibles pour mieux communiquer et mieux impliquer les acteurs prioritaires des sites Natura 2000.

### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Parc du Pilat, Collectivités, Acteurs socio-économique
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
<b>Partenaires potentiels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ensemble des membres du COPIL</li> </ul>

### Surface et habitats concernés

Tout le site

### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Toutes les actions du Docob, Stratégie de communication globale du Parc du Pilat

## Descriptif de l'action

Mise en œuvre du plan de gestion selon les objectifs définis ci-après :

- 1 Contribuer à la conservation et/ou restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**
  - Renforcer une reconnaissance partagée de la valeur intrinsèque des sites Natura 2000 et de leur contribution aux enjeux environnementaux : notoriété et valorisation de l'intérêt des sites
  - Favoriser l'adhésion aux mesures de gestion structurantes
  - Faciliter la mise en œuvre des mesures de gestion par le maximum de parties prenantes
- 2 Favoriser une utilisation raisonnée des sites**
  - Éviter les risques de destruction des habitats, liés aux activités humaines : activités économiques, de loisirs, touristiques...
- 3 Replacer les sites Natura 2000 au cœur du territoire pour en faire un outil**
  - d'élément de fierté territorial
  - de sensibilisation
  - de modification des pratiques et de responsabilisation environnementale
  - de contribution au suivi de la biodiversité
- 4 Communiquer sur la mise en œuvre des DOCOB dans une optique d'efficience des politiques publiques**

Les cibles prioritaires sont les suivantes : communes concernées par un site Natura 2000, acteurs et gestionnaires déjà engagés ou susceptibles de s'engager, les professionnels du tourisme, les usagers de loisirs et tourisme.

L'ensemble des actions à mettre en œuvre dans le plan de communication sont détaillés en Annexe 10.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la connaissance et de l'implication des cibles dans le dispositif Natura 2000</li> </ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête sur le niveau de connaissance des enjeux Natura 2000 par les acteurs du territoire</li> <li>• Nombre d'acteurs engagés dans la démarche</li> </ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cf. indicateurs détaillés en Annexe 10</li> </ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Temps d'animation par la chargée de mission Outils de communication
Coût
cf. coût détaillé en Annexe 10
Financeurs
Etat, Région, FEADER

## E. Mesures réglementaires

### RE1 - Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagements

<b>Enjeu(x)</b>	Support à l'animation du site
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	E. Concilier les activités présentes sur le site avec la préservation des milieux naturels (HIC et autres habitats naturels)
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	12. Mobiliser des dispositifs réglementaires adaptés

#### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

Les documents d'urbanisme ont une obligation réglementaire de prendre en compte les enjeux Natura 2000 lors de leur élaboration.

L'évaluation de la mise en œuvre des DOCOBs a montré que l'ensemble des PLU analysés prennent en compte Natura 2000, notamment par le classement en zonage Naturel avec indice de protection supplémentaire de la majorité de la superficie concernée, mais aussi en zonage Naturel, Agricole, ou Agricole avec indice de protection.

En 2021, l'ensemble des communes concernées par le site sont dotées d'un PLU.

Les projets d'aménagement sont peu nombreux dans le site Natura 2000, mais peuvent aussi être accompagné par la chargée de mission Natura 2000 pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 en amont des projets

#### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Missions « Urbanisme » du Parc du Pil

#### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Collectivités
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
<b>Partenaires potentiels</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Parc du Pilat</li></ul>

#### Surface et habitats concernés

Tout le site

## Descriptif de l'action

En collaboration avec ses collègues chargés de mission « urbanisme », la chargée de mission Natura 2000 veillera à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les nouveaux PLU ou leur révision.

Les enjeux écologiques présents sur les communes concernées seront communiqués et un accompagnement à la prise en compte des enjeux pourra être proposé en cas de demande.

Concernant les projets d'aménagement, des rencontres avec les porteurs de projets pourront être organisées pour une bonne prise en compte des enjeux Natura 2000 à toutes les étapes du projet.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>100 % des sites Natura 2000 classés en zonage agricole ou Naturel</li><li>90 % avec un indice de protection</li></ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>Part de milieu classé en naturel ou agricole dans les PLU dans les sites Natura 2000</li></ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>Temps dédié à l'opération</li><li>Nombre de collectivités et projets accompagnés</li></ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Temps d'animation des chargés de mission Urbanisme et Natura 2000
Coût
<i>Intégré aux dépenses des postes correspondants</i>
Financeurs
Etat, Région, FEADER, Parc du Pilat

## RE2 - Mise en place de protection ou réglementation forte (RBI, APPB, Réglementation des boisement, EBC...)

<b>Enjeu(x)</b>	Préservation de l'ensemble des HIC
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	E. Concilier les activités présentes sur le site avec la préservation des milieux naturels (HIC et autres habitats naturels)
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	12. Mobiliser des dispositifs réglementaires adaptés

### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

La mise en œuvre du précédent DOCOB ne s'est pas appuyé sur des protections fortes de certains secteurs ou habitats.

Sur des secteurs à enjeux ou menaces fortes, Natura 2000 peut parfois manquer d'outils adaptés et une protection supplémentaire peut être nécessaire.

### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Parc du Pilat, Etat, Collectivités, ONF
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
<b>Partenaires potentiels</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Collectivités, associations</li></ul>

### Surface et habitats concernés

HIC

### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

## Descriptif de l'action

L'objet de cette action n'est pas d'engager une pro-activité du Parc du Pilat pour la mise en place de protections supplémentaires sur le site Natura 2000 mais d'accompagner et d'être associé si le cas se présente aux réflexions pour répondre à des objectifs communs de préservation des habitats d'intérêt communautaire.

Plusieurs outils sont envisageables :

- Réglementation des boisements
- Espace boisé classé
- Réserve biologique intégrale
- Arrêté préfectoral de protection de biotope ou d'habitat naturel

Dans le cadre de la Stratégie des Aires Protégées, des secteurs pourront par exemple être proposés pour un classement spécifique au titre de la richesse et fragilité des habitats et espèces.

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>En fonction des opportunités, succès de la mise en place de la réglementation en accord avec les enjeux Natura 2000</i></li></ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>• Surface bénéficiant d'une protection / réglementation dite forte</li></ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>•</li></ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Temps d'animation de la chargée de mission Natura 2000
Coût
Financeurs

## F. Mesures pour mémoire

### PM1 - Entretien du réseau de sentier et de balisage

<b>Enjeu(x)</b>	Conciliation des activités de loisirs et de la préservation des milieux naturels
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	D. Restaurer les milieux naturels dégradés et/ou faire évoluer vers des HIC
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	10. Augmenter la biodiversité dans des milieux naturels (hors HIC) ou dégradés 11. Accompagner et encadrer les activités et usages impactant les milieux

#### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

Ce site aux portes de l'agglomération stéphanoise est soumis à une fréquentation importante.

Le Parc a pour mission la gestion de la fréquentation touristique des sites naturels du Pilat : l'équipe d'entretien de la nature est notamment en charge de l'entretien des sentiers et de leur balisage.

La fréquentation du site par les usagers loisirs peuvent impacter négativement les milieux naturels présents sur le site (piétinement, multiplication des sentiers, etc). Via la mission de balisage et d'entretien des sentiers, les publics sont canalisés et ainsi encouragés à rester sur les sentiers dédiés : 15 km de sentier pédestre et VTT sont balisés sur le site.

Une partie du site correspondant au Bois d'Avaize se situe dans la ville de St-Etienne et est également très fréquenté. C'est la ville de St-Etienne qui est gestionnaire de ce bois et de ses sentiers.

#### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

PM2, CO1

Version validé le 14/12/2021

#### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Parc du Pilat
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
Parc du Pilat, association de randonneurs, communes
<b>Partenaires potentiels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• Associations de randonneurs</li> </ul>

#### Surface et habitats concernés

Tous le site



## Descriptif de l'action

L'entretien des sentiers et de balisage est à poursuivre afin de préserver les milieux naturels présents sur le site.

Elle est prévue dans le cadre des missions d'accueil touristique du Parc ou par la ville de St-Etienne pour le cas du Bois d'Avaize

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>Pas de nouveaux sentiers créés sur le site</li><li>Sentiers existants balisés et entretenus</li></ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>Nombre de km de sentiers entretenus et balisés sur le site</li><li>Evolution du nombre de dégradations constatées et/ou verbalisées</li></ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>Temps dédiés au balisage et l'entretien des sentiers</li></ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Temps dédié par l'équipe d'entretien de la nature
Coût
<i>Intégré aux dépenses d'autres missions du Parc</i>
Financeurs
Etat, Région, Parc du Pilat

## PM2 - Veille sur les conflits d'usages et dégradations par l'équipe du Parc, les partenaires et les citoyens

<b>Enjeu(x)</b>	Conciliation des activités de loisirs et de la préservation des milieux naturels
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	E. Concilier les activités présentes sur le site avec la préservation des milieux naturels (HIC et autres habitats naturels)
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	13. Suivre et accompagner les nouvelles pratiques 14. Limiter les conflits d'usages

### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

Le site est soumis à des pressions de fréquentation et peut subir des dégradations de différents types :

- usage des sentiers par des véhicules motorisés
- pistes de descentes sauvages de VTT
- création de nouveaux sentiers « sauvage » dans le site

Ces usages et pratiques sont dès que possible répertoriés par des membres de l'équipe du Parc, ses partenaires (office du tourisme, prestataires, agriculteurs, propriétaires, usagers). Cela passe parfois par le site internet « Suricate, sentinelle des sports de nature ».

Le recensement de ces dégradations est important pour prendre les mesures nécessaires à la lutte contre celles-ci.

### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

PM1, CO

### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Parc du Pilat, collectivités
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
Collectivités, Office du tourisme
<b>Partenaires potentiels</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Office du Tourisme, usagers loisirs et professionnels du site, Direction Départementale des Territoires, office Français de la Biodiversité</li></ul>

### Surface et habitats concernés

Tout le site

## Descriptif de l'action

L'action consiste à poursuivre la vigilance sur les dégradations commises sur le site.

Plusieurs mesures pourront être mobilisées pour résoudre les conflits / dégradations :

- Diffusion d'outils de sensibilisation et réglementaires aux acteurs concernés (collectivités, acteur socio-professionnels)
- Accompagnement à la résolution de conflits d'usages
- Publicité du dispositif « Suricate, sentinelle de la nature »
- Coordination avec les services de l'État et l'OFB pour la résolution des délits commis sur site

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>• Diminution du nombre de dégradation / conflit d'usage</li></ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>• Evolution du nombre de dégradation / conflit d'usage constaté</li></ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre et type de mesure mises en œuvre</li></ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Temps d'animation par l'équipe du Parc, l'Office du Tourisme
Coût
<i>Intégré aux dépenses d'autres missions du Parc</i>
Financeurs
Etat, Région, FEADER

## PM3 - Suivi d'espèces et habitats d'intérêt patrimonial

<b>Enjeu(x)</b>	Suivi scientifique
<b>Objectif(s) Long Terme</b>	G. Améliorer la connaissance du site et son évolution
<b>Objectif(s) Opérationnel(s)</b>	16. Suivre l'évolution des usages et pratiques dans le site 17. Améliorer et mettre à jour les données du patrimoine naturel et paysager

### Enseignements de la mise en œuvre du DOCOB précédent et contexte actuel

Dans le cadre du programme « Observatoire de la biodiversité » du Parc du Pilat, plusieurs espèces d'intérêt patrimoniale ou protégée sont suivies sur le site :

- Observatoire participatif : 10 stations de flore patrimoniale suivies par des observateurs bénévoles
- Suivi phytosociologique des habitats d'intérêt communautaire du site :
  - 9 placettes de lande (tous les 5 ans)
  - 9 placettes de pelouse (tous les 3 ans)

Ces suivis donnent une évolution de la biodiversité présente sur le site. Ils peuvent permettre d'orienter des actions de gestions sur les habitats d'intérêt communautaire.

### Acteurs concernés

<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>
Parc du Pilat
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>
Parc du Pilat, CBNMC, Associations naturalistes
<b>Partenaires potentiels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations naturalistes</li> <li>• CBNMC</li> <li>• Observateurs bénévoles</li> </ul>

#### Surface et habitats concernés

Stations concernées et habitats afférents  
(cf Annexe 11)

### Lien avec d'autres actions Natura 2000 ou du territoire Parc

Observatoire de la biodiversité

## Descriptif de l'action

L'action consiste à poursuivre les suivis faune, flore et habitats cités ci-dessus selon les méthodologie et fréquences déjà établies.

La coordination entre les résultats de ces suivis et la mise en œuvre de mesures de gestion des habitats est à poursuivre.

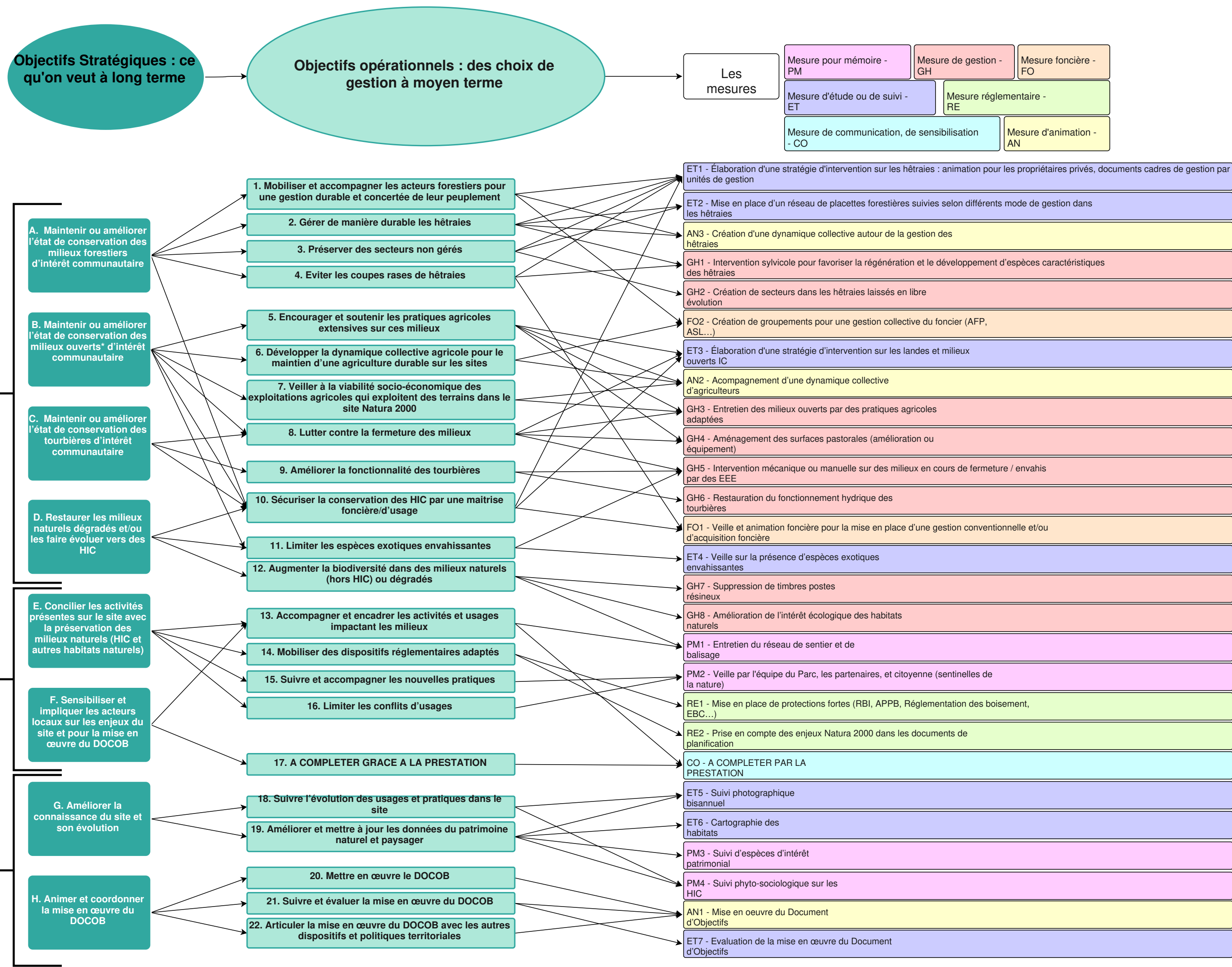
Les résultats de ces suivis permettront aussi d'alimenter l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB

## Suivi et évaluation de l'action

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>Maintien (voir augmentation) des espèces patrimoniales et habitats d'intérêt communautaire suivies</li></ul>
Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>Evolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire</li><li>Evolution des populations espèces patrimoniales suivies</li></ul>
Indicateurs de mise en œuvre de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>Nombre de stations suivies</li></ul>

## Moyens mis en œuvre

Libellé
Temps d'animation du chargé de l'observatoire de la biodiversité Temps d'animation de la chargée de mission N2000
Coût
<i>Intégré aux dépenses de l'observatoire de la biodiversité</i>
Financeurs
Région, Parc du Pilat



\*landes, prairies, pelouses, prairies

## Les fiches « habitats »


Fiches habitats rédigées par le bureau d'étude CESAME dans le cadre de la mise à jour de la cartographie des habitats du site en 2019.

Les photographies intégrées à ces fiches ont également été prises lors de l'étude par CESAME.

### Table des matières

Les fiches « habitats ».....	1
Fiche n°1 – Landes sèches colinnéennes.....	2
Fiche n° 2 – Pelouses vivaces neutroclines collinéennes.....	4
Fiche n°3 – Pelouses vivaces collinéenne acidiphiles.....	6
Fiche n° 4 – Pré tourbeux hygrophiles montagnards sur sols acides.....	8
Fiche n° 5 – Prairies de fauche collinéennes.....	10
Fiche n° 6 – Prairies de fauche collinéennes eutrophes.....	12
Fiche n° 7 – Prairies de fauche montagnardes.....	14
Fiche n° 8 – Pelouses vivaces pionnières acidiphiles saxicoles du collinéen supérieur.....	16
Fiche n° 9 – Chênaie-Hêtraie collinéenne acidiphile.....	18
Fiche n° 10 – Hêtraies montagnardes acidiphiles.....	20
Fiche n° 11 – Chênaie-Hêtraie collinéenne acidiphile à neutrocline.....	22
Fiche n° 12 – Aulnaie-Frênaie rivulaire.....	24

### Fiche n°1 – Landes sèches collinéennes

<b>Code et intitulé Natura 2000</b>	<b>4030 – Landes sèches européennes</b>		<b>Surface</b>	
<b>Code et libellé Cahier Habitat</b>	4030-6 – Landes atlantiques sèches méridionales		46,78 ha	
<b>Code et intitulé EUNIS</b>	F4.23 – Landes atlantiques à [Erica] et [Ulex]		<b>Représentativité</b> 5,73 %	
<b>Phytosociologie</b>	<b>All :</b>	<i>Ulicion minoris</i>	<b>Statut</b>	
	<b>Gpt :</b>	<i>Genisto pilosae - Ericetum cinereae</i>	<b>IC</b>	

Lande sèche, versant sud du vallon du Furet (Fissemagne et Champ-Blanc)

### Descriptif général

Ces formations collinéennes se développent sur sols acides et pauvres en nutriments. On les retrouve principalement sur les flancs des vallons abruptes d'adret, au contact des affleurements et vires rocheuses. Il s'agit de landes basses dominées par la Callune (*Calluna vulgaris*) et le Genêt purgatif (*Cytisus oromediterraneus*). Des espèces comme le Genêt pileux (*Genista pilosa*), l'Ajonc nain (*Ulex minor*) et Le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*) qui traduisent des milieux diversifiés et un bon état de conservation sont plus rare dans les formations.

### Localisation et répartition sur site

Ces landes sont présentes sur les versants exposés au sud, souvent en mosaïque avec les Chênaies acides et les Pinèdes secondaires : Vallon du Janon et du ruisseau des Quatres Aigues à la Croix de Plagneux (Salvaris), vallon du Furan à la Fongrouse (Salvaris), vallon du Furet (Fissemagne et Champ-Blanc), vallon de l'Ondenon au Guizay.

Exigences écologiques de l'habitat			
<b>Etage de végétation</b>	Collinéen	<b>pH</b>	Acide
<b>Humidité</b>	Méso à mésoxérophile	<b>Niveau trophique</b>	Oligotrophe



## État de conservation et menaces potentielles

Les landes sèches collinéennes présentent un état de conservation globalement modéré à l'échelle de la zone d'étude du fait de leur faible typicité et de la dynamique naturelle observée. La colonisation de ces landes par les ligneux et leur fermeture progressive constitue la principale menace.

## Intérêt patrimonial

Cet habitat présente un intérêt patrimonial modéré dans l'état et n'est susceptibles d'abriter qu'un très faible nombre d'espèces végétales patrimoniales. Quelques zones restaurées à l'occasion de travaux ou de l'entretien de lignes à hautes tension sont susceptibles de régénérer localement la lande. Cet habitat géré sur le long terme peut se rencontrer en mosaïque avec des milieux pelousaires (6210 et 6230).

## Dynamique

Ces landes évoluent naturellement vers des formations de landes à Genêt purgatif, des fourrés arbustifs puis vers de Chênaies acidiphiles ou acidiclinales en fonction des conditions stationnelles.

### Espèces diagnostiques

*Calluna vulgaris* (L.) Hull, 1808

*Cytisus oromediterraneus* Rivas Mart., T.E.Díaz, Fern.Prieto, Loidi & Peñas, 1984

*Ulex minor* Roth, 1797

*Genista anglica* L., 1753

*Genista pilosa* L., 1753

*Cytisus scoparius* (L. Link, 1822

*Avenella flexuosa* (L.) Drejer, 1838

*Teucrium scorodonia* L., 1753


*Orobanche rapum-genistae* Thuill., 1799

*Pteridium aquilinum* (L.) Kuhn, 1879

*Hieracium sabaudum* L., 1753

*Solidago virgaurea* L., 1753

**Fiche n° 2 – Pelouses vivaces neutroclines collinéennes**

<b>Code et intitulé Natura 2000</b>	<b>6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)</b>	<b>Surface</b>	
<b>Code et libellé Cahier Habitat</b>	6210-19 - Pelouses calcicoles mésophiles acidiclinales du Massif central et des Pyrénées	13,3 ha	
<b>Code et intitulé EUNIS</b>	E1.262 - Pelouses semi-sèches médio-européennes à [Bromus erectus]	<b>Représentativité</b> 0,6 %	
<b>Phytosociologie</b>	<b>All :</b> <i>Bromion erecti</i>	<b>Statut</b>	
	<b>Gpt :</b> Saxifrago granulatae - Helianthemetum nummularii	<b>IC</b>	<i>Pelouse neutrocline en bon état, versant sud de la Fontgerouse (Salvanis, Quatre-Aigues)</i>

**Descriptif général**

Cet habitat s'observe sur l'ensemble de l'étage collinéen. Il s'agit de formations pelousaires neutro-acidiclinales, se développant sur substrat d'origine granitique.

Ces pelouses sont composées d'herbacées vivaces, relativement riches en espèces typiques des pelouses sèches du *Festuco-Brometea*.

Cet habitat regroupe différents groupements s'observant dans des contextes variables :

- Pelouses riches en espèces prairiales en transition avec les pelouses maigres de fauche (6510-3),
- Pelouses ourliées dominées par le Brachypode rupestre.

<b>Exigences écologiques de l'habitat</b>			
<b>Étage de végétation</b>	Collinéen	<b>pH</b>	Acidicline à neutre
<b>Humidité</b>	Méso à mésoxérophile	<b>Niveau trophique</b>	Oligotrophe

## Localisation et répartition sur site

Les pelouses rattachées à l'habitat élémentaire 6210-19 sont peu représentées sur la zone d'étude (2,5 ha, soit près de 0,3 %). Elles se retrouvent principalement dans des secteurs bien exposés, sur sol mince.

## État de conservation et menaces potentielles

Les pelouses neutroclines du site sont dans un état de conservation globalement modéré. Les principales menaces concernent l'abandon des pratiques agro-pastorales et le changement de type de culture. Certaines parcelles sont également menacés à moyen terme par l'embroussaillage.

## Intérêt patrimonial


L'intérêt patrimonial de cet habitat sur le site est relativement élevé. Elles peuvent également abriter certaines espèces d'orchidées remarquables.

## Dynamique

Ces pelouses dérivent de pelouses pionnière vivaces par l'épaississement progressif du sol. Avec la déprise ces pelouses dérivent vers des ourlets à Brachypode puis vers des formations arbustives. L'eutrophisation des parcelles entretenues peut amener ces pelouses à évoluer vers des formations dominées par des espèces prairiales et à banaliser le cortège floristique.

Espèces diagnostiques
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869
<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753
<i>Dianthus carthusianorum</i> L. 1753
<i>Genista sagittalis</i> L., 1753
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753
<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753
<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753
<i>Scleranthus perennis</i> L., 1753
<i>Silene nutans</i> L., 1753

**Fiche n°3 – Pelouses vivaces collinéenne acidiphiles**

<b>Code et intitulé Natura 2000</b>	<b>6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</b>	<b>Surface</b>	
<b>Code et libellé Cahier Habitat</b>	6230-4 - Pelouses acidiphiles montagnardes du Massif central	2,56 ha	
<b>Code et intitulé EUNIS</b>	E.71 - Gazons à [Nardus stricta]	<b>Représentativité</b>	
		0,31 %	
<b>Phytosociologie</b>	<b>All :</b> <i>Violion caninae</i> Schwick. 1944	<b>Statut</b>	
	<b>Gpt :</b> Groupement à <i>Primula veris</i> et <i>Luzula campestris</i>	<b>PR</b>	<i>Pelouse acidiphile, touffes de Nard raide au premier plan, versant nord de Champ-Blanc</i>

**Descriptif général**

Cet type de nardaie s'observe à l'étage montagnard, sur des sols secs à frais, oligotrophes et acides à acidiphiles. On les retrouve dans des niveaux topographiques supérieurs, sur des pentes variables.

Cet habitat correspond à des pelouses relativement rases, fermées, dont le recouvrement herbacé est très important. Les nardaies acidiphiles sont dominées par des graminées et présentent une forte richesse spécifique. Le fond floristique est composé d'espèces pelousaires acidiphiles (*Nardus stricta*, *Avenella flexuosa*) et acidiphiles. Ces pelouses découlent d'un pâturage extensif et/ou d'un fauchage et forment parfois des complexes d'habitats, notamment avec les landes montagnardes.

Un autre groupement se rattachant aux formations herbeuses à Nardus du 6230 a été observé sur le site : Les pelouses vivaces acidiphiles collinéennes (6230-8). Il s'agit de formations pelousaires oligotrophes marquées par la présence d'espèces pelousaires acidiphiles (*Galium saxatile*, *Meum athamanticum*, *Veronica officinalis*...). La superficie de cet habitat est de 3,97 ha.

<b>Exigences écologiques de l'habitat</b>			
<b>Étage de végétation</b>	Collinéen à montagnard	<b>pH</b>	Acidiphile
<b>Humidité</b>	Mésophile à mésoxérophile	<b>Niveau trophique</b>	Oligotrophe

## Localisation et répartition sur site

Ce type de gazons à nard raide a été observé ponctuellement et couvre une superficie de 2,56 ha, soit 0,3 % de la superficie totale du site.

## État de conservation et menaces potentielles

Les gazons à nard raide acidocline du site sont dans un état de conservation globalement bon. Certains secteurs montrent des communautés présentant une bonne structure et typicité floristique. D'autres secteurs présentent des communautés paucispécifiques et/ou en mosaïque avec les landes montagnardes.

Les menaces pesant sur ces pelouses sont directement liées aux modifications des pratiques agricoles (fertilisation, surpâturage ou abandon).

## Intérêt patrimonial


Cet habitat, typique de l'étage collinéen du Massif Central, présente un enjeu relativement fort, du fait de son statut d'habitat d'intérêt communautaire prioritaire et de son importante richesse floristique. Certains groupements présentent également un statut de conservation défavorable d'après la liste rouge Rhône-Alpes.

## Dynamique

Cet habitat, dont le maintien découle directement d'un pâturage extensif, évolue vers des prairies pâturées mésophiles après fertilisation ou vers des formations landicoles après arrêt de leur exploitation.

Espèces diagnostiques
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753
<i>Avenella flexuosa</i> (L.) Drejer, 1838
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817
<i>Briza media</i> L., 1753
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808
<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC., 1805
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753
<i>Festuca filiformis</i> Pourr., 1788
<i>Genista anglica</i> L., 1753
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768
<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753
<i>Nardus stricta</i> L., 1753
<i>Pilosella officinarum</i> Vaill., 1754
<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753
<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch., 1797
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753
<i>Thymus pulegioides</i> L., 1753
<i>Viola lutea</i> Huds., 1762

**Fiche n° 4 – Pré tourbeux hygrophiles montagnards sur sols acides**

<b>Code et intitulé Natura 2000</b>	<b>6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</b>	<b>Surface</b>	
<b>Code et libellé Cahier Habitat</b>	6410-11 - Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées	0,92 ha	
<b>Code et intitulé EUNIS</b>	E3.512 - Prairies acidoclines à Molinie bleue	<b>Représentativité</b>	
		0,1 %	
<b>Phytosociologie</b>	<b>All :</b> <i>Juncion acutiflori Braun-Blanq. in Braun-Blanq. et Tüxen 1952</i>	<b>Statut</b>	
	<b>Gpt :</b> <i>Selino pyrenaei-Juncetum acutiflori Julve 1983</i>	<b>IC</b>	<i>Prairie humide avec Carum verticillé en fleur, les piquets matérialisent la plantation des jeunes résineux</i>

**Descriptif général**

Les bas-marais montagnards se présentent sous la forme d'habitats prairiaux élevés, se développant sur roches-mères siliceuse.

On les retrouve principalement au sein des dépressions agricoles ou des fonds de vallons, sur des sols tourbeux ou paratourbeux, dont le niveau d'engorgement et la période d'inondation sont variables. Il s'agit d'habitats hygrophiles à mésohygrophiles, acides et généralement mésotrophes.

Ces bas-marais sont le plus souvent compris au sein de complexes humides, de prairies et de pelouses montagnardes pâturées. Ils sont généralement dominés par le Jonc à tépales aïgues (*Juncus acutiflorus*), par un cortège d'espèces typiques des bas-marais oligotrophes du *Caricion fuscae* (*Carex nigra*, *Carex panicea*, *Potentilla palustris*, *Galium palustre* etc.) et des espèces méso-eutrophes des prairies humides.

Les différents groupements observés sont généralement fonction du degré d'hygromorphie des sols et du substrat tourbeux à paratourbeux :

- Le pré tourbeux hygrophile montagnard sur sols acides constitue le type le plus représenté,

Exigences écologiques de l'habitat			
<b>Étage de végétation</b>	Montagnard	<b>pH</b>	Acide
<b>Humidité</b>	Mésohygrophile à hygrophile	<b>Niveau trophique</b>	Oligotrophe à mésotrophe

- Le groupement à tendance mésohygrophile du *Selino pyrenaei-Scorzoneretum humilis*, comprenant un cortège d'espèces prairiales plus abondant en condition para-tourbeuse est quant à lui plus rare sur le site.

## Localisation et répartition sur site

Ces bas-marais sont très localisés sur le site et couvrent une superficie d'environ 1 ha. On les retrouve principalement vers le hameau de Charteloup, dans le fond de vallon du ruisseau des Echenaux.

## État de conservation et menaces potentielles

Nous portons une attention particulière sur cet habitat peu représenté et menacé de disparition à l'échelle du site Natura 2000. En effet l'état de conservation des bas-marais montagnards est globalement mauvais sur l'ensemble du site. Ils sont menacés de disparaître à court et moyen terme en raison de la déprise au profit de la sylviculture (enrésinement).

## Intérêt patrimonial


L'ensemble des groupements de bas-marais présentent un intérêt patrimonial du fait de leur caractère humide et oligotrophe. A l'échelle du site, du fait de leur situation très localisée, cet intérêt apparaît comme élevé. Par ailleurs, certains groupements présentent un état de conservation défavorable d'après la liste rouge Rhône-Alpes.

## Dynamique

Sur le présent site, la déprise et l'enrésinement des prairies limitrophes va entraîner une disparition à moyen terme de cet habitat par une diminution de l'éclairage direct. D'une manière plus générale, l'évolution de ces communautés peut dépendre d'une dynamique anthropogène, avec un assèchement des sols lié au drainage ou à une eutrophisation liée à une fertilisation en amont ou à un pâturage plus intensif. Par ailleurs, cette évolution peut découler d'une dynamique naturelle avec l'installation de fourrés arbustifs marécageux à Saule à oreillettes (*Salix aurita*).

Espèces diagnostiques
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard, 1778
<i>Carex panicea</i> L., 1753
<i>Comarum palustre</i> L., 1753
<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó, 1962
<i>Epilobium palustre</i> L., 1753
<i>Galium uliginosum</i> L., 1753
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav. 1793
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753
<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch., 1797
<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753
<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794

**Fiche n° 5 – Prairies de fauche collinéennes**

<b>Code et intitulé Natura 2000</b>	<b>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</b>	<b>Surface</b>	
<b>Code et libellé Cahier Habitat</b>	6510-3 - Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques	20,86 ha	
<b>Code et intitulé EUNIS</b>	E2.21 - Prairies de fauche atlantiques	<b>Représentativité</b>	
		2,6 %	
<b>Phytosociologie</b>	<b>All :</b> Brachypodio rupestris - Centaureion nemoralis	<b>Statut</b>	
	<b>Gpt :</b> Knautio arvernensis - Malvetum moschatae	<b>IC</b>	Grande parcelle en prairie de fauche à Fissemagne - CESAME 05/2020

**Descriptif général**

Cet habitat correspond à des prairies typiques gérées par fauchage. Elles sont composées d'espèces hautes dans la strate supérieure (graminées élevées, ombellifères etc.) et d'espèces basses en sous-strate. On les observe à l'étage collinéen, en contexte mésophile acidiclina.

Elles sont floristiquement assez riches avec la présence d'espèces typiques des prairies de fauche (*Arrhenaterum elatius*, *Holcus lanatus*...), de la Sauge des prés (*Salvia pratensis*), du Mauve musqué (*Malva moschata*) et aussi d'espèces transgressives des pelouses sèches (*Saxifraga granulata*, *Poterium sanguisorba*).

Exigences écologiques de l'habitat			
<b>Étage de végétation</b>	Collinéen	<b>pH</b>	Acidiclina à neutre
<b>Humidité</b>	Mésophile	<b>Niveau trophique</b>	Mésotrophe



## Localisation et répartition sur site

Les prairies maigres de fauche de basse altitude (6510) sont incluses dans un ensemble d'habitats prairiaux et pelousaires présents principalement à proximité des bourgs (Les Adrets, Le Breuil, Salvaris, Charteloup). Elles représentent sur la zone Natura 2000 une surface de près de 21 hectares (soit environ 2,5%).

## État de conservation et menaces potentielles

Les prairies de fauche du site présentent un état de conservation qualifié de satisfaisant. Elles présentent une typicité floristique et une structure globalement bonnes, bien que la fertilisation trop importante de certaines parcelles et le pâturage du regain induisent une dégradation de ces caractéristiques. Les menaces concernent principalement la modification des pratiques agricoles qui influent sur la qualité de l'habitat.

## Intérêt patrimonial


Ces végétations, typiques du sud-est du Massif Central, sont remarquables par leur diversité floristique et leur bonne valeur agronomique. L'intérêt patrimonial est important pour les groupements dont la typicité et la richesse floristique sont élevées.

## Dynamique

Au regard du type de gestion, la dynamique des prairies de fauche collinéennes est stable. Les menaces potentielles sont principalement liées à une fertilisation et à un pâturage plus intensif qui ferait dériver l'habitat vers une prairie de fauche eutrophe ou vers une dominance du cortège floristique des prairies pâturées. L'urbanisation et le changement d'occupation des sols constitue également une menace à moyen terme.

Espèces diagnostiques
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753
<i>Knautia arvensis</i> L., 1753
<i>Galium album</i> Mill., 1768
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779
<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753
<i>Vicia sativa</i> L., 1753
<i>Malva moschata</i> L., 1753
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753

**Fiche n° 6 – Prairies de fauche collinéennes eutrophes**

<b>Code et intitulé Natura 2000</b>	<b>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</b>	<b>Surface</b>	
<b>Code et libellé Cahier Habitat</b>	6510-7 - Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	31,78 ha	
<b>Code et intitulé EUNIS</b>	E2.21 - Prairies de fauche atlantiques	<b>Représentativité</b>	
		3,9 %	
<b>Phytosociologie</b>	<b>All :</b> Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion elatioris	<b>Statut</b>	
	<b>Ass :</b> Heracleo sphondylii - Brometum mollis	<b>IC</b>	Aspect "peu coloré" de la prairie de fauche eutrophe

**Descriptif général**

Cet habitat correspond à des prairies typiques gérées par fauchage. Elles sont composées d'espèces hautes dans la strate supérieure (graminées élevées, ombellifères etc.) et d'espèces basses en sous-strate. On les observe à l'étage collinéen, en contexte mésophile acidocline.

Contrairement aux prairies maigres, elles sont floristiquement pauvres avec des graminées prairiales qui dominent (*Arrhenatherum elatius*, *Holcus lanatus*, *Dactylis glomerata*...). Les dicotylédones sont peu représentées, on relève au minimum les Trèfles (*Trifolium pratense*, *Trifolium repens*), des Renoncules comme *Ranunculus repens* ou *R. bulbosus* suivant la nature du terrain.

Cet état peut être le résultat d'une déprise, avec comme caractéristique des espèces eutrophiles (*Rumex*, *Berce*...) ou d'un traitement des prairies visant à favoriser les graminées et les Légumineuses (fertilisation, labour et sursemis et/ou traitement aux herbicide sélectifs). La gestion des prairies et des bermes par broyage sans exportation amène également au développement de prairies eutrophiles.

## Localisation et répartition sur site

Les prairies fauche collinéennes eutrophes (6510-7) sont incluses dans un ensemble d'habitats prairiaux et pelousaires présents principalement à proximité des bourgs (Les Adrets, Le Breuil, Salvaris, Charteloup). Elles représentent sur la zone Natura 2000 une surface de près de 32 hectares (soit environ 4%).

Exigences écologiques de l'habitat			
Étage de végétation	Collinéen	pH	Acidiphile à neutre
Humidité	Mésophile – mésohygrophile	Niveau trophique	Mésotrophe – eutrophe

## État de conservation et menaces potentielles

Par définition, il s'agit de prairies eutrophes, donc des prairies de fauche dont l'état de conservation n'est pas satisfaisant. En principe, les prairies de fauche eutrophes ne sont pas considérées comme des habitats d'intérêt communautaire. On peut considérer que l'état de conservation de ces prairies peut être bonifié par une gestion amenant à une évolution vers la prairie maigre. Une prairie répondant aux critères de prairie améliorée ou artificialisée peut constituer un point de non retour...

Les menaces concernent principalement la modification des pratiques agricoles qui influent en bien ou en mal sur la qualité de l'habitat.

## Intérêt patrimonial


L'intérêt patrimonial des prairies dans cet état est faible.

## Dynamique

Au regard du type de gestion, la dynamique des prairies de fauche collinéennes est stable. Les menaces potentielles sont principalement liées à une fertilisation et à un pâturage plus intensif qui ferait dériver l'habitat vers une prairie de fauche toujours plus eutrophe ou vers une dominance du cortège floristique des prairies pâturées. L'urbanisation et le changement d'occupation des sols constitue également une menace à moyen terme.

Espèces diagnostiques
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten. 1838
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753
<i>Galium album</i> Mill., 1768
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753
<i>Pastinaca sativa</i> subsp. <i>Urens</i> (Req. ex Godr.) Celak., 1875
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753
<i>Poa trivialis</i> L., 1753
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753

**Fiche n° 7 – Prairies de fauche montagnardes**

<b>Code et intitulé Natura 2000</b>	<b>6520 - Prairies de fauche de montagne</b>		<b>Surface</b>	
<b>Code et libellé Cahier Habitat</b>	6520-1 - Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central		30,05 ha	
<b>Code et intitulé EUNIS</b>	E2.3 - Prairies de fauche montagnardes		<b>Représentativité</b>	
			4 %	
<b>Phytosociologie</b>	<b>All :</b>	<i>Trisetum flavescens-Polygonum bistortae</i> Braun-Blanq. et Tüxen ex Marschall 1947	<b>Statut</b>	
	<b>Ass :</b>	<i>Viola luteae-Trisetum flavescens</i> (Luquet 1926) B.Foucault 1986 subass. <i>typicum</i>	<b>IC</b>	
			Prairie de fauche de montagne au sud du hameau de Charteloup - vers 900m	

**Descriptif général**

Cet habitat correspond à des prairies typiques d'une gestion par fauchage. Elles sont composées d'espèces hautes dans la strate supérieure (graminées élevées, ombellifères etc.) et d'espèces basses en sous-strate. Ces prairies s'observent à l'étage montagnard, sur roche-mères acides. On les retrouve dans différents contextes mais sont généralement présentes sur des sols mésophiles à méso-hygrophiles, mésotrophes à mésoeutrophes.

Ces prairies sont caractérisées par la présence d'espèces pelousaires montagnardes telles que le Fenouil des Alpes (*Meum athamanticum*) et la Pensée jaune (*Viola lutea*) et des graminées typiques des prairies de fauche telles que le Triseté doré (*Trisetum flavescens*) ou l'Avoine pubescente (*Avenula pubescens*).

Leur diversité floristique est généralement élevée et l'optimum de floraison se situe au mois de juin, avec une forte représentation des espèces vernalles tardives.

<b>Exigences écologiques de l'habitat</b>			
<b>Étage de végétation</b>	Montagnard	<b>pH</b>	Acidicline à acidiphile
<b>Humidité</b>	Mésophile à mésohygrophile	<b>Niveau trophique</b>	Mésotrophe à mésoeutrophe

## Localisation et répartition sur site

Ces prairies est relativement bien représenté sur le site (30 ha, soit 4 %). On les retrouve autour de 1000 m d'altitude, généralement sur des parcelles de surface modérée, notamment au niveau du Breuil et de Charteloup. Elles sont à rechercher à des altitudes plus basses, en versant nord, comme à Champ Blanc.

## Variabilité

La variabilité de l'habitat au sein du site est fonction :

- Du niveau trophique : Groupements selon un gradient trophique, avec l'apparition et la dominance d'espèces eutrophes (*Anthriscus sylvestris*, *Heracleum sphondylium*, *Lolium perenne*) se rattachant à la prairie de fauche collinéennes à submontagnarde eutrophique (6510-7).
- De l'altitude : Groupements du montagnard supérieur à Centauree noire (*Centaurea nigra*) du *Centaureo nigrae-Poetum chaixii*, et groupement se situant à la charnière entre les prairies de fauche montagnardes et collinéennes (6510-3).

## État de conservation et menaces potentielles

Les prairies de fauche du site présentent un état de conservation qualifié de modéré à bon. Elles présentent une typicité floristique et une structure globalement bonnes, bien que la fertilisation trop importante de certaines parcelles et le pâturage du regain induisent une dégradation de ces caractéristiques. Les menaces concernent principalement la modification des pratiques agricoles bénéfiques à l'habitat.

## Intérêt patrimonial


Ces végétations, typiques du Massif Central, sont remarquables par leur diversité floristique et leur bonne valeur agronomique : elles revêtent un enjeu écologique certain sur le site Natura 2000.

## Dynamique

Au regard du type de gestion, la dynamique des prairies de fauche montagnardes est stable. Les menaces potentielles sont principalement liées à une fertilisation et à un pâturage plus intensif qui ferait dériver l'habitat vers une prairie de fauche montagnarde eutrophe ou vers une dominance du cortège floristique des prairies montagnardes pâturées.

Espèces diagnostiques
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753
<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort., 1868
<i>Bistorta officinalis</i> Delarbre, 1800
<i>Centaurea nigra</i> L., 1753
<i>Crepis mollis</i> (Jacq.) Asch., 1864
<i>Geranium sylvaticum</i> L., 1753
<i>Knautia arvernensis</i> (Briq.) Szabó, 1934
<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler, 1971
<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805
<i>Meum athamanticum</i> Jacq., 1776
<i>Rhinanthus minor</i> L., 1756
<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753
<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753
<i>Viola lutea</i> Huds., 1762

**Fiche n° 8 – Pelouses vivaces pionnières acidiphiles saxicoles du collinéen supérieur**

<b>Code et intitulé Natura 2000</b>	<b>8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii</b>	<b>Surface</b>	
<b>Code et libellé Cahier Habitat</b>	8230-4 - Pelouses pionnières continentales et subatlantiques acidiclinales des dalles siliceuses sèches et chaudes	0,07 ha	
<b>Code et intitulé EUNIS</b>	E1.11 - Gazons eurosibériens sur débris rocheux	<b>Représentativité</b>	
		0 %	
<b>Phytosociologie</b>	<b>All :</b> Sedo albi - Veronicion dillenii	<b>Statut</b>	
	<b>Ass :</b> -	<b>IC</b>	<i>Orpin hirsute Sedum hirsutum</i> , près du Guizay

### Descriptif général

Ce groupement correspond à des communautés saxicoles se développant sur des roches acides et sols squelettiques au sein des landes sèches. Elles s'observent à l'étage collinéen, généralement sur des dalles affleurantes exposées.

Ces végétations correspondent à des formations très rases, dominées par l'Orpin hirsute *Sedum hirsutum*. Les annuelles du *Thero-Airion* sont souvent abondantes, avec des espèces comme *Micropyrum tenellum*, *Ornithopus perpusillus*, *Teesdalia nudicaulis*, *Spergula morisonii*, *Logfia minima*.

Parfois peu typiques et paucispécifiques, elles sont parfois dominées par des Fétuques.

### Localisation et distribution sur site

Ces pelouses pionnières sont peu représentées sur le site (0,07 ha) et sont généralement présentes sous la forme d'habitats peu étendus et dominés au sein de complexes de dalles rocheuses et de landes sèches. C'est pour ces raisons que la surface de cet habitat est sous-estimée.

Exigences écologiques de l'habitat			
<b>Étage de végétation</b>	Collinéen	<b>pH</b>	Acidiphile
<b>Humidité</b>	Xérophile	<b>Niveau trophique</b>	Oligotrophe

## État de conservation et menaces potentielles

Au regard de leur faible représentativité sur le site et de leur caractère pionnier, l'état de conservation de ces communautés est difficilement évaluable.

## Intérêt patrimonial


Ces végétations apparaissent comme étant rares dans le Massif Central et sur le site. L'intérêt patrimonial de ces végétations est élevé.

## Dynamique

Ces communautés présentent une dynamique relativement lente au regard des conditions stationnelles. Ce groupement évolue spontanément vers la lande sèche.

Espèces diagnostiques
<i>Aira caryophyllea</i> L., 1753
<i>Anisantha tectorum</i> (L.) Nevski, 1934
<i>Aphanes australis</i> Rydb., 1908
<i>Jasione laevis</i> Lam. 1779
<i>Jasione montana</i> L., 1753
<i>Logfia minima</i> (Sm.) Dumort., 1827
<i>Micropyrum tenellum</i> (L.) Link 1844
<i>Ornithopus perpusillus</i> L., 1753
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753
<i>Scleranthus perennis</i> L., 1753
<i>Sedum forsterianum</i> Sm., 1808
<i>Sedum hirsutum</i> All., 1785
<i>Sedum rupestre</i> L., 1753
<i>Silene nutans</i> L., 1753
<i>Spergula morisonii</i> Boreau, 1847
<i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) R.Br., 1812

**Fiche n° 9 – Chênaie-Hêtraie collinéenne acidiphile**

<b>Code et intitulé Natura 2000</b>	<b>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</b>	<b>Surface</b>	
<b>Code et libellé Cahier Habitat</b>	9120-2 - Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx	78,26 ha	
<b>Code et intitulé EUNIS</b>	G1.62 - Hêtraies acidophiles atlantiques	<b>Représentativité</b>	
		9,58 %	
<b>Phytosociologie</b>	<b>All :</b> Quercion roboris	<b>Statut</b>	
	<b>Gpt :</b> Groupement à Galium saxatile et Fagus sylvatica	<b>IC</b>	<i>Chênaie-Hêtraie collinéenne acidiphile, sylviocieux de Chênes</i>

### Descriptif général

Cet habitat correspond à des formations du collinéen supérieur sur substrat acides. Il se développe principalement en exposition nord. Les sols en place sont de faibles épaisseur. La strate arborée est dominée par le Chêne sessile (*Quercus petraea*) et/ou le Hêtre (*Fagus sylvatica*). Seul les sylviocieux au sein desquels ce dernier est bien présent permettent de les rattacher à l'habitat d'intérêt communautaire. La strate arbustive est quant à elle généralement peu développée et la strate herbacée, lorsqu'elle existe, est principalement dominée par la Canche flexueuse (*Avenella flexuosa*).

### Localisation et répartition sur site

Cet habitat a fréquemment été observé sur l'ensemble de la zone d'étude et constitue l'habitat relevant de la Directive le plus représenté. Il couvre une surface importante de près de 78 ha, mais ne représente que 10% de la surface totale de la zone Natura 2000.

Exigences écologiques de l'habitat			
<b>Étage de végétation</b>	Collinéen	<b>pH</b>	Acide
<b>Humidité</b>	Mésophile à mésohygrophile	<b>Niveau trophique</b>	Mésotrophe



## État de conservation et menaces potentielles

L'état de conservation de cet habitat sur le site est globalement bon avec des secteurs à forte naturalité. Ce groupement est généralement pauvre en espèces et notamment en espèces arbustives. Les principales menaces découlent de l'exploitation sylvicole.

## Intérêt patrimonial


La Chênaie-Hêtraie est un habitat bien représenté dans le massif-Central. Les faciès à Hêtre sont issus d'un long cycle de développement, c'est une des raisons pour lesquelles c'est un habitat d'intérêt communautaire. Cependant, si il n'est pas préservé, ce type de boisement tend à disparaître au profit de peuplements à très courte rotation (plantations résineux de Douglas).

## Dynamique

Il s'agit d'une végétation climacique à très longue rotation qui évolue sur les versants nord des vallons encaissés du Pilat. Le Hêtre se développe sur le long terme au sein de fourrés mûres (Bois pionniers de Chênes sessile ou de Pins sylvestre...).

Espèces diagnostiques
<i>Abies alba</i> Mill., 1768
<i>Avenella flexuosa</i> (L.) Drejer, 1838
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753
<i>Polygonatum verticillatum</i> (L.) All., 1785
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879
<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753

**Fiche n° 10 – Hêtraies montagnardes acidiphiles**

<b>Code et intitulé Natura 2000</b>	<b>9120 - Hêtraies atlantiques acidiphiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</b>		<b>Surface</b>	
<b>Code et libellé Cahier Habitat</b>	9120-4 - Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges		59,6 ha	
<b>Code et intitulé EUNIS</b>	G1.62 - Hêtraies acidiphiles atlantiques		<b>Représentativité</b>	
			7,3 %	
<b>Phytosociologie</b>	<b>All :</b>	Luzulo luzuloidis - Fagion sylvaticae	<b>Statut</b>	
	<b>Ass :</b>	Luzulo niveae - Fagetum sylvaticae	<b>IC</b>	

*Hêtraie sapinière, versant d'ubac de la vallée de l'Ondenon*

### Descriptif général

Cet habitat correspond à des formations arborées se développant sur roche-mère granitique à l'étage montagnard, sur des sols de faibles épaisseur.

La strate arborée est dominée par le Hêtre (*Fagus sylvatica*) et le Sapin (*Abies alba*). A noter que seuls les sylvofaciès au sein desquels le Hêtre est bien présent permettent de les rattacher à l'habitat d'intérêt communautaire.

La strate arbustive est quant à elle généralement peu développée avec la présence modérée du Sapin pectiné (*Abies alba*).

La strate herbacée est inégalement développée avec une espèce caractéristique : la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*). Le Gailllet à feuilles rondes (*Galium rotundifolium*) et la Luzule des neiges (*Luzula nivea*) sont observées ponctuellement, le long des chemins par exemple.

Exigences écologiques de l'habitat			
<b>Étage de végétation</b>	Montagnard à montagnard supérieur	<b>pH</b>	Acide
<b>Humidité</b>	Mésophile	<b>Niveau trophique</b>	Mésotrophe

## Localisation et répartition sur site

Cet habitat constitue un des principaux habitats relevant de la Directive du site avec près de 59,6 hectares soit 7,3 % de la superficie totale. On le retrouve sur les versants exposés au nord (ubac) les plus froids, sous la forme de Hêtraies quasi-pures. De nombreuses Sapinières, dont l'absence du Hêtre découle de choix sylvicoles, sont également présentes sur le site mais ne peuvent être rapprochées de l'habitat d'intérêt communautaire 9120, bien que leur cortège floristique soit similaire.

## État de conservation et menaces potentielles

L'état de conservation des Hêtraies acidiphiles peut être considéré comme modéré. Elles apparaissent comme étant paucispécifiques et présentent dans certains cas un degré de naturalité peu élevée. Les principales menaces observées sont liées à l'exploitation et à la création de pistes forestières.

## Intérêt patrimonial


Les Hêtraies acidiphiles sont assez répandues dans le Massif Central. Leur intérêt patrimonial est limité.

## Dynamique

Cette végétation constitue un stade climacique.

Espèces diagnostiques
<i>Abies alba</i> Mill., 1768
<i>Avenella flexuosa</i> (L.) Drejer, 1838
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753
<i>Galium rotundifolium</i> L., 1753
<i>Geranium nodosum</i> L., 1753
<i>Luzula nivea</i> (Nathh.) DC., 1805
<i>Maianthemum bifolium</i> (L.) F.W.Schmidt, 1794
<i>Polygonatum verticillatum</i> (L.) All., 1785
<i>Prenanthes purpurea</i> L., 1753
<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753

**Fiche n° 11 – Chênaie-Hêtraie collinéenne acidiclina à neutrocline**

<b>Code et intitulé Natura 2000</b>	<b>9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum</b>	<b>Surface</b>	
<b>Code et libellé Cahier Habitat</b>	9130-4 - Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisque ou Chèvrefeuille	18,1 ha	
<b>Code et intitulé EUNIS</b>	G1.63 - Hêtraies neutrophiles médio-européennes	<b>Représentativité</b>	
		2,22 %	
<b>Phytosociologie</b>	<b>All :</b> Carpinion betuli	<b>Statut</b>	
	<b>Gpt :</b> Melico uniflorae - Fagetum sylvaticae ; Groupement à Holcus mollis et Fagus sylvatica		<b>IC</b>
			<i>Chênaie-Hêtraie à Mélisque</i>

**Descriptif général**

Cet habitat correspond à des formations du collinéen sur substrat faiblement acides. Il se développe principalement en exposition nord. Les sols en place sont généralement plus profonds que celui des Chênaies-Hêtraies acidiphiles. La strate arborée est dominée par le Chêne sessile (*Quercus petraea*) et le Hêtre (*Fagus sylvatica*). Seul les sylvofaciès au sein desquels ce dernier est bien présent permettent de les rattacher à l'habitat d'intérêt communautaire. La strate arbustive est quant à elle généralement peu développée.

Deux groupements sont regroupés au sein de cet habitat élémentaire :

- Les Chênaies-Hêtraie acidiclina à Houlque molle (*Holcus mollis*), située sur des sols moyennement profond,
- Les Chênaies-Hêtraies neutroclines à Mélisque à une fleur (*Melica uniflora*), située généralement en fond de vallon sur des sols colluvionnés du *Melico uniflorae-Fagetum sylvaticae*.

<b>Exigences écologiques de l'habitat</b>			
<b>Étage de végétation</b>	Collinéen	<b>pH</b>	Acidiclina à neutre
<b>Humidité</b>	Mésophile à mésohygrophile	<b>Niveau trophique</b>	Mésotrophe

## Localisation et répartition sur site

Cet habitat couvre une surface de près de 23 hectares. On le retrouve principalement sur les versants de vallons colluvionnés, notamment au niveau du ruisseau de Quatre Aigues (Salvaris).

## État de conservation et menaces potentielles

L'état de conservation de cet habitat sur le site est globalement bon. Ce groupement est généralement pauvre en espèces sauf dans le cas des Chênaies-hêtraies neutroclines ouvertes. Les principales menaces découlent de l'exploitation sylvicole.

## Intérêt patrimonial


Ce type de Chênaie-Hêtraie est bien représenté dans le Massif Central et l'intérêt patrimonial associé est limité.

## Dynamique

Il s'agit d'une végétation climacique.

Espèces diagnostiques
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753
<i>Corylus avellana</i> L., 1753
<i>Euphorbia amygdaloides</i>
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753
<i>Holcus mollis</i> L., 1753
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753
<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779
<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784
<i>Sanicula europaea</i> L., 1753
<i>Stellaria holostea</i> L., 1753

## Fiche n° 12 – Aulnaie-Frênaie rivulaire

<b>Code et intitulé Natura 2000</b>	<b>91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</b>	<b>Surface</b>	
<b>Code et libellé Cahier Habitat</b>	91E0-6 - Aulnaies-frênaies montagnarde des sols acides à Renoncule à feuilles d'Aconit	2,32 ha	
<b>Code et intitulé EUNIS</b>	G1.212 - Bois des rivières à débit rapide à [ <i>Fraxinus</i> ] et [ <i>Alnus</i> ]	<b>Représentativité</b>	
		0,28 %%	
<b>Phytosociologie</b>	<b>All :</b> <i>Alnion incanae</i>	<b>Statut</b>	
	<b>Gpt :</b> <i>Ranunculo aconitifolii - Alnetum glutinosae</i>	<b>PR</b>	Chênaie-Hêtraie à Mélèque

## Descriptif général

Cet habitat se retrouve à l'étage collinéen supérieur et montagnard sur les linéaires de bord des ruisseaux, dont le niveau d'eau se maintient une grande partie de l'année.

Il s'agit de formations boisées dominées par le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) dans des abondance variable en fonction des caractéristiques stationnelles. La présence de la Renoncule à feuilles d'Aconit (*Ranunculus aconitifolius*) dans la strate herbacée est une espèce caractéristique de l'Aulnaie-Frênaie collinéenne.

Les formations observées sur la zone d'étude présentent souvent une faible typicité, avec des végétations fragmentaires (groupements basaux) sur de faibles emprise, en raison du contexte encaissé des vallons. On retrouve les Aulnaie-Frênaies principalement en fond de vallon, au contact de la Chênaie-Frênaie submontagnarde à Géranium nouveau (*Fraxino-Quercion*), cette dernière étant plus fréquente sur le site.

Exigences écologiques de l'habitat			
<b>Étage de végétation</b>	Collinéen supérieur, montagnard	<b>pH</b>	Acidicline à neutre
<b>Humidité</b>	Hygrophile	<b>Niveau trophique</b>	Mésotrophe à eutrophe

## Localisation et répartition sur site

Les Aulnaies-Frênaies rivulaires couvrent une faible superficie sur la zone d'étude (2,3 ha). Elles sont souvent fragmentaires et associées aux Chênaie-Frênaies.

## État de conservation et menaces potentielles

L'état de conservation de cet habitat est globalement modéré au regard de ses caractéristiques (typicité floristique et physiologie). Cependant cet état est à relativiser dans le contexte spatial contraint des fonds de vallon encaissés.

## Intérêt patrimonial

Ce type d'habitat présente un intérêt patrimonial limité bien qu'il soit d'intérêt communautaire prioritaire.

## Dynamique

Il s'agit d'une végétation climacique.

Espèces diagnostiques
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799
<i>Cardamine flexuosa</i> With., 1796
<i>Carex remota</i> L., 1755
<i>Chaerophyllum aureum</i> L., 1762
<i>Chrysosplenium opositifolium</i> L., 1753
<i>Corylus avellana</i> L., 1753
<i>Euphorbia dulcis</i> L., 1753
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753
<i>Galium aparine</i> L., 1753
<i>Geranium nodosum</i> L., 1753
<i>Impatiens noli-tangere</i> L., 1753
<i>Lamium galeobdolon</i> L., 1759
<i>Lamium maculatum</i> L., 1763
<i>Lysimachia nemorum</i> L., 1753
<i>Ranunculus aconitifolius</i> L., 1753
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753
<i>Stellaria nemorum</i> subsp. <i>Montana</i> (Pierrat) Berher, 1887
<i>Urtica dioica</i> L., 1753

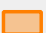
## Liste des annexes

1. Annexes au Diagnostic
  1. Carte de localisation du site
  2. Carte du Site écologique prioritaire « Contreforts Nord du Pilat » et des Sites d'Intérêt Patrimoniaux du secteur
  3. Carte des Espaces Naturels Sensibles
  4. Carte des ZNIEFF
  5. Note méthodologique Espèces d'intérêt patrimonial
2. Annexes aux fiches actions
  6. Secteurs prioritaires forestier (ANI3)
  7. Milieux ouverts à usage agricole (GH3)
  8. Milieux ouverts sans usage agricole (GH5)
  9. Timbres-postes résineux (GH7)
  10. Plan de communication (CO1)
  11. Suivi espèces (PM3)







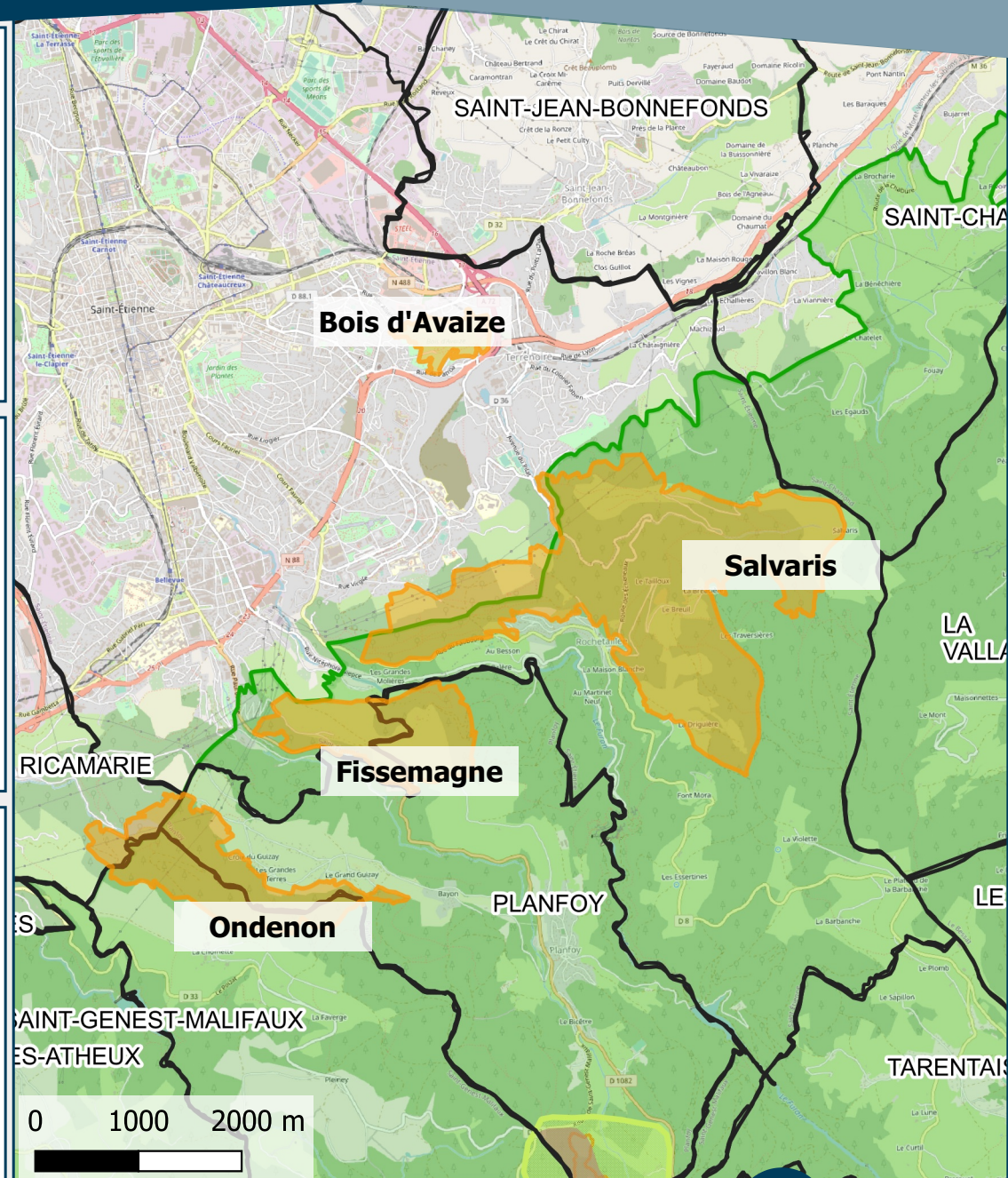
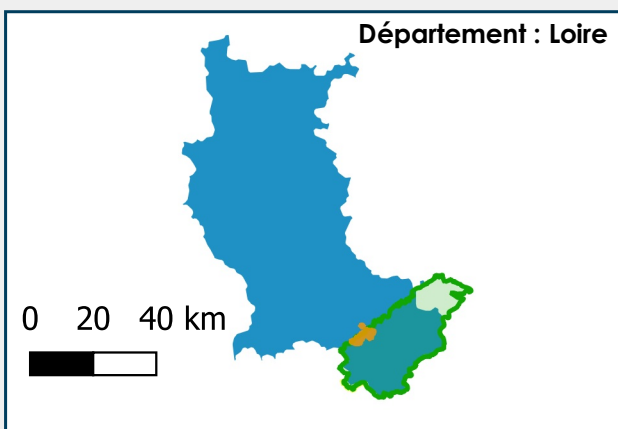
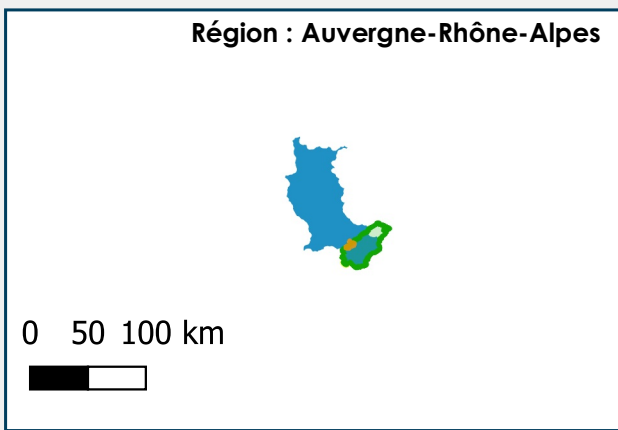
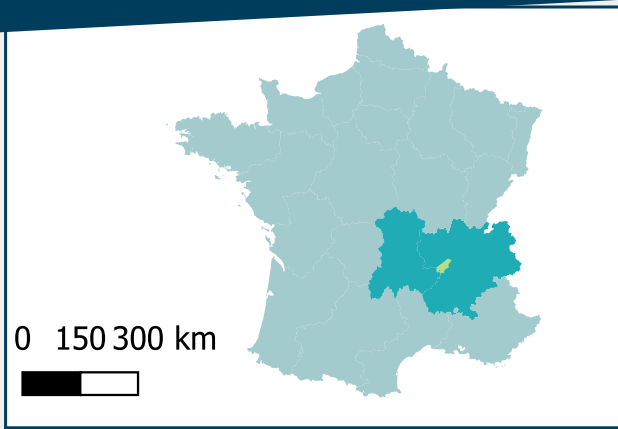
### Localisation du site

#### Légende

 Site Natura 2000 "Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat"

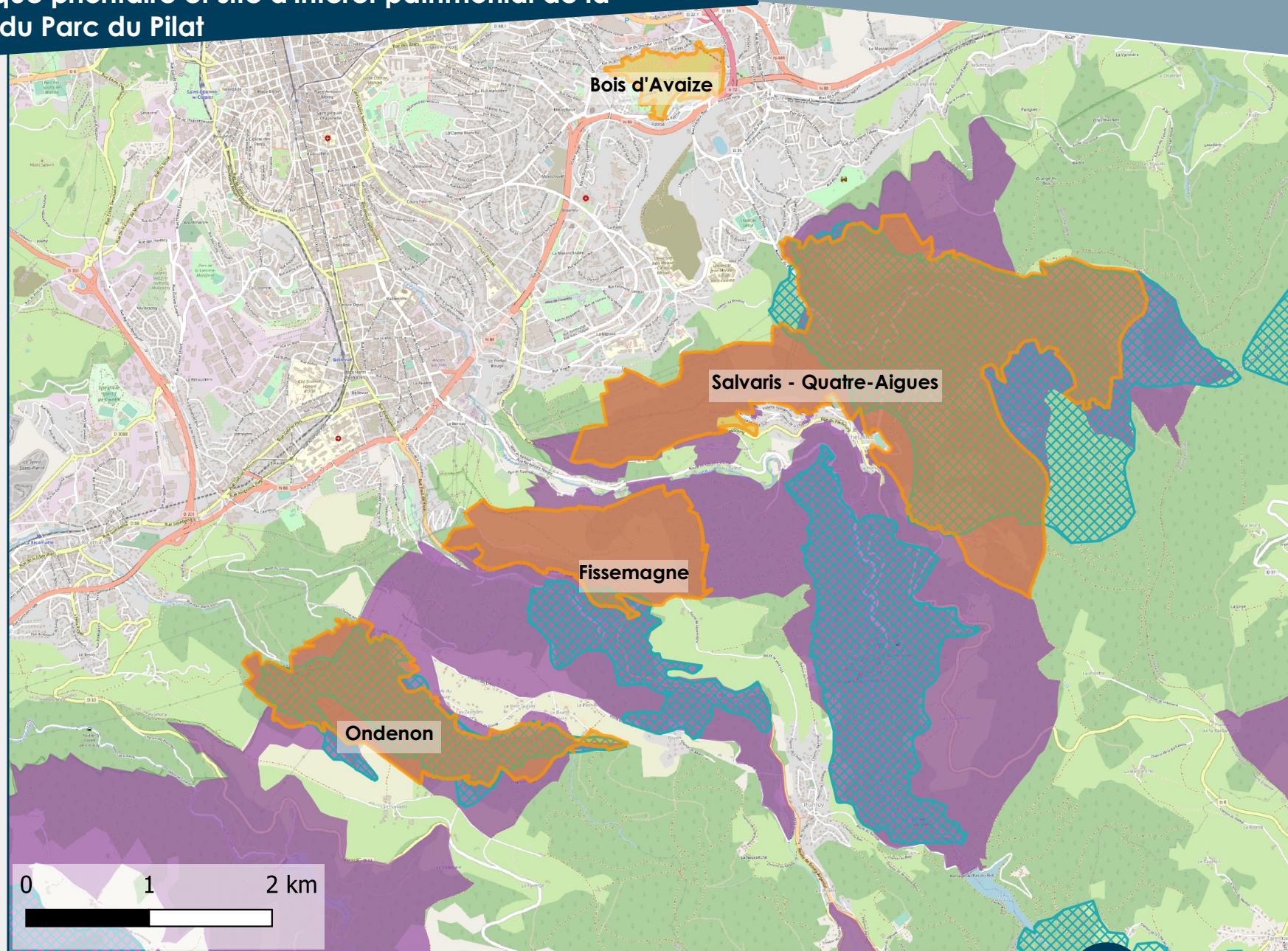
#### Limites administratives

-  Région
-  Département
-  Commune
-  Parc naturel régional du Pilat






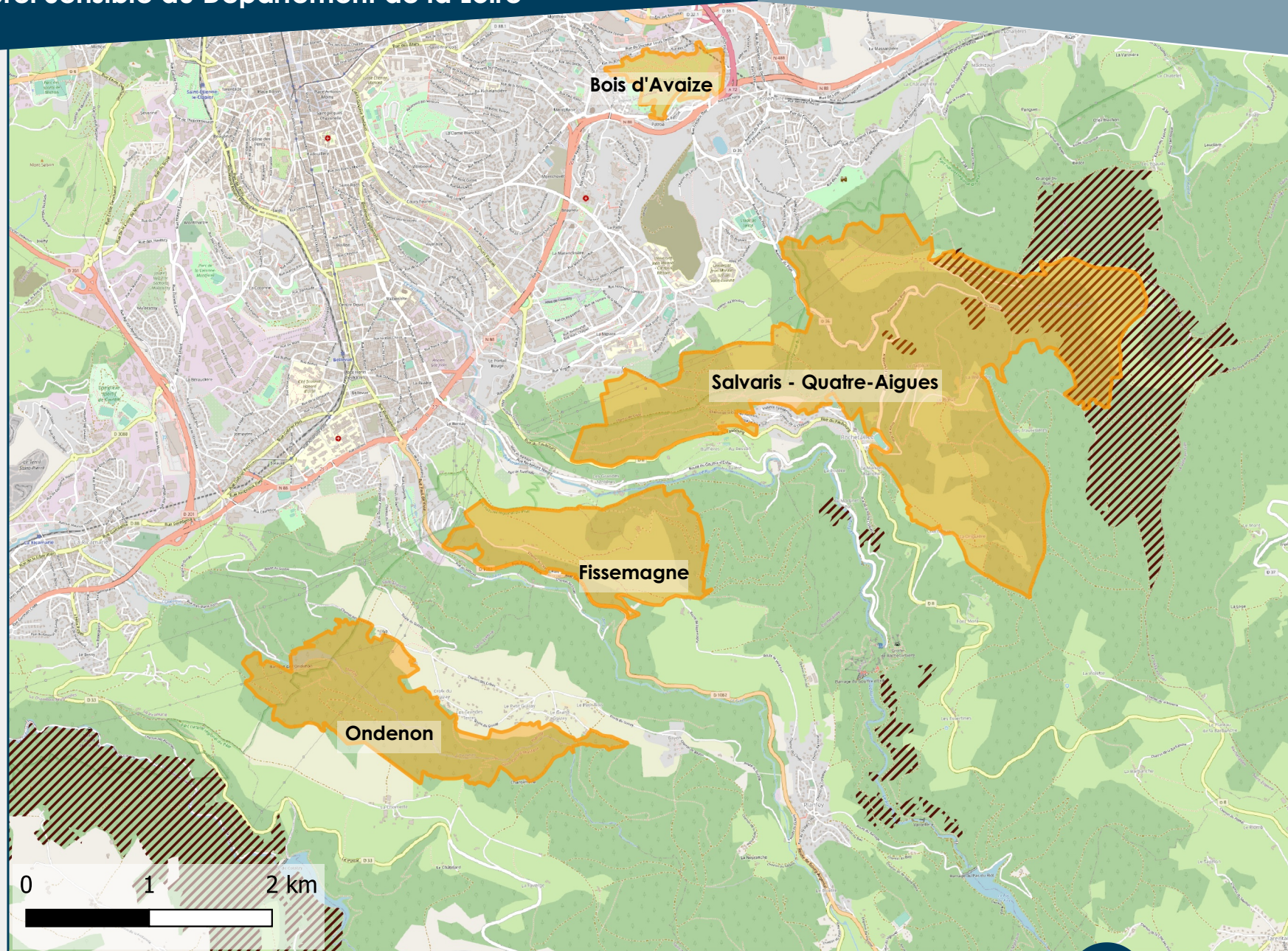
## Légende

-  Site Natura 2000 "Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat"
-  Site écologique Prioritaire des contreforts Nord du Pilat
-  Site d'intérêt Patrimonial

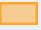
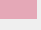



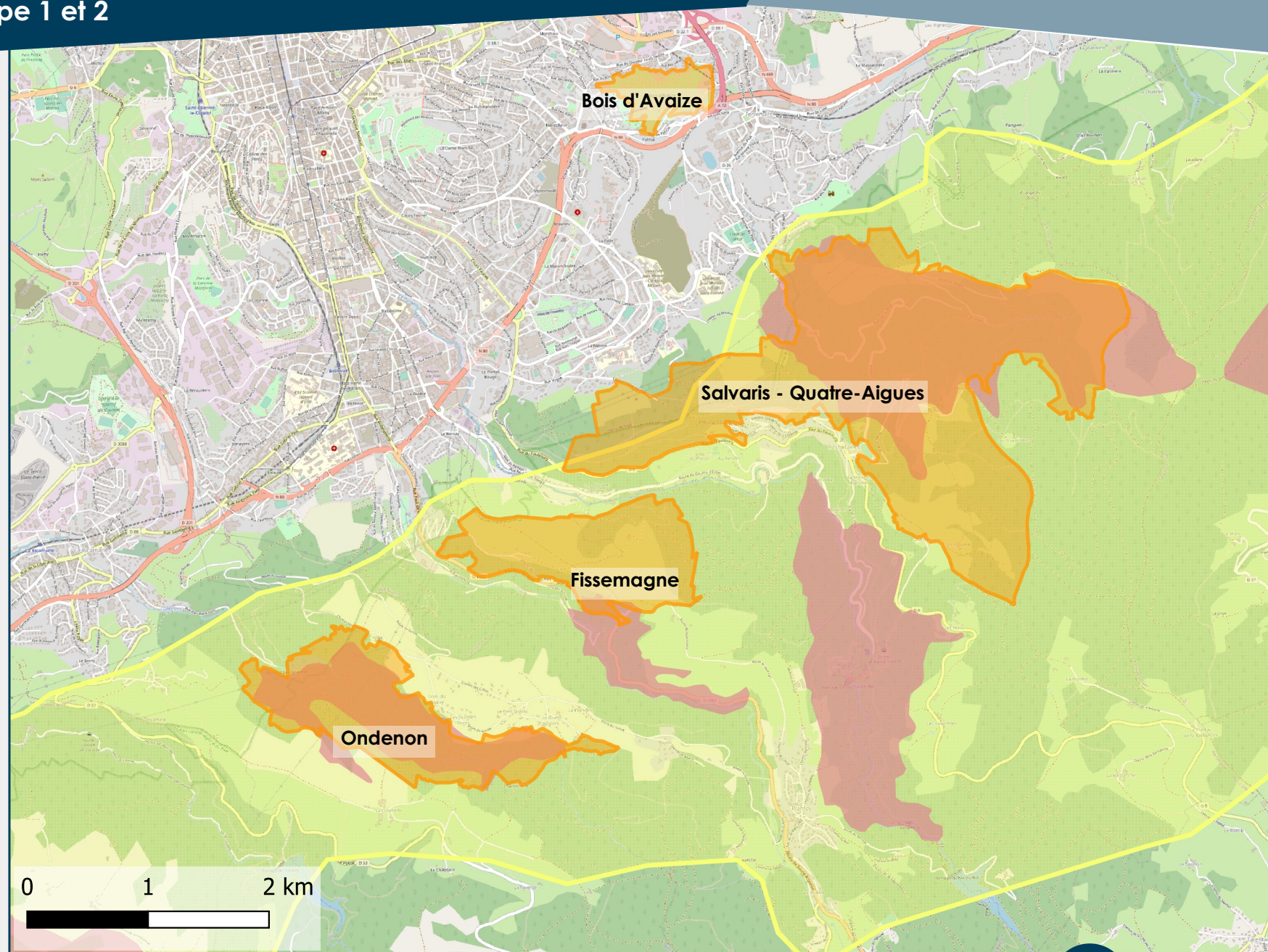
### Légende

-  Site Natura 2000 "Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat"
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2



## Légende

-  Site Natura 2000 "Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat"
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2



<b>A. Cadre méthodologique.....</b>	<b>1</b>
A.1 Guide pour la rédaction synthétique d'un document d'objectif (Cahier technique n°81 – ATEN – 2008).....	1
A.2 Choix des espèces recensées dans le Document d'Objectifs.....	2
a) Les espèces d'intérêt communautaire.....	2
b) Les espèces d'intérêt patrimonial.....	2
<b>B. Les données prises en compte.....</b>	<b>4</b>
B.1 Extraction des données de la base de donnée Géonature.....	4
B.2 Les rapports d'études sources de données complémentaires.....	4

**Préambule** : Pour compléter les sous-parties « espèces d'intérêt patrimonial » et « espèces d'intérêt communautaire » des diagnostics des Docobs à mettre à jour, aucune prospection spécifique à la mise à jour n'a été commandée. Les données utilisées correspondent uniquement aux données disponibles au Parc du Pilat et auprès de ses partenaires. Cette note présente la méthodologie et les hypothèses choisies pour identifier ces espèces.

## A. Cadre méthodologique

### A.1 Guide pour la rédaction synthétique d'un document d'objectif (Cahier technique n°81 – ATEN – 2008)

Extrait du guide concernant le recensement des espèces d'intérêt patrimonial (p.26) : « Il s'agit de compiler les données scientifiques de base du site. Ce sont des chiffres généraux qui permettent de montrer la richesse écologique générale du site Natura 2000. Cette partie peut s'appuyer sur les données du FSD pouvant être détaillées si nécessaire. Dans ce tableau figure les habitats et les espèces autres que ceux qui ont justifié la désignation du site :

- les habitats et espèces hors annexes I et II de la directive 92/43 s'il s'agit d'une ZSC,
- les habitats et espèces hors annexe I de la directive 79/409 s'il s'agit d'une ZPS,
- les espèces des annexes IV et V de la directive 92/43,
- les habitats et les espèces ayant un intérêt écologique pour le site (protection régionale, nationale, internationale...) »

Extrait du guide concernant le recensement des espèces d'intérêt communautaire (p.27) : « [Il s'agit de décrire] dans le détail les données scientifiques relatives aux habitats naturels et espèces ayant justifié la désignation du site. Ils concernent les habitats de l'annexe I et les espèces de l'annexe II de la directive « Habitats, faune et flore » et les espèces de l'annexe I et les espèces d'oiseaux migrateurs de la directive « Oiseaux ». »

Les habitats d'intérêt communautaire sont traités à part, leur cartographie a été réalisée entre 2017 et 2019, et les résultats ont alimenté les diagnostics écologiques des Docobs.

## **A.2 Choix des espèces recensées dans le Document d'Objectifs**

### **a) Les espèces d'intérêt communautaire**

Les espèces recensées en tant qu'espèces d'intérêt communautaire sont celles inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore (DHFF) ou de l'annexe I de la Directive Oiseaux (DO). Bien que les sites concernés le soient au titre de la DHFF, les espèces classées au titre de la DO peuvent être présentes sur les sites et sont prises en compte dans une certaine mesure dans la mise en œuvre du DOCOB.

### **b) Les espèces d'intérêt patrimonial**

Les espèces d'intérêt patrimonial prises en compte dans les Docobs sont les suivantes :

- **Espèces protégées au niveau régional ou départemental**
- **Espèces protégées au niveau national**

Les espèces protégées au niveau national mais relativement commune dans le Pilat n'ont pas été recensées dans les DOCOBs par souci de synthèse et de hiérarchisation des enjeux. Exemple des espèces non prises en compte : écureuil roux, couleuvre verte et jaune, grenouille rousse...

- **Espèce inscrites aux annexe IV ou V de la DHFF**
- **Espèce patrimoniale pour le Pilat mais non protégée**

Plusieurs espèces patrimoniales du Pilat qui ne sont protégées à aucun échelon ont été prise en compte dans les DOCOBs :

- Botryche lunaire (*Botrychium lunaria*)

## B. Les données prises en compte

### B.1 Extraction des données de la base de donnée Géonature

Extraction de l'ensemble des données (taxons et statuts) présents sur chacun des sites Natura 2000 :

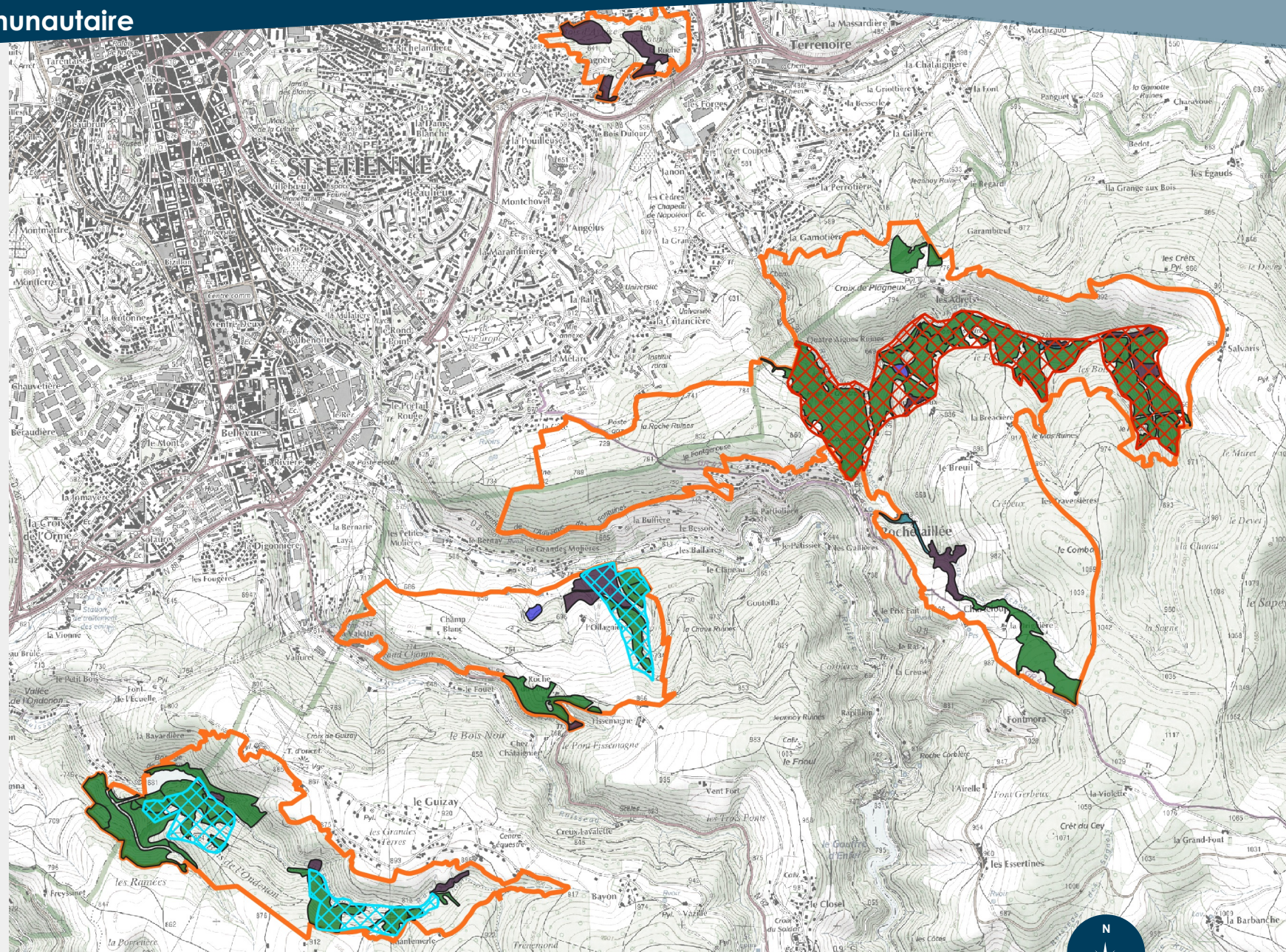
Site Natura 2000	Date d'extraction	Date minimum d'observation de la donnée (1 <sup>er</sup> janvier de l'année suivant la validation du DOCOB)
Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat	16 mars 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2007


Certaines données extraites de la base de géonature correspondent à des données dégradées à la maille 1 km x 1 km. Celles-ci ont été prises en compte partiellement :

- **pour les oiseaux** : données non prises en compte, car d'autres suivis existants sur les sites permettent d'obtenir des données plus précises.
- **pour les reptiles et les chiroptères** : données prises en compte, en prenant la précaution d'inscrire une présence « probable » et non avérée sur le site. Les habitats concernées par ces espèces étant présents sur les sites, il est probable que celles-ci soient trouvées en cas de prospections approfondies.

### B.2 Les rapports d'études sources de données complémentaires

Site Natura 2000	Les rapports d'études
Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>LPO Loire, 2012, Suivi des oiseaux des milieux agricoles</b> Réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS de Salvaris, IPA et IKA réalisés à Salvaris et aux Adrets</li><li>- <b>LPO Loire, 2018, Etat des connaissances sur la répartition de la Loutre d'Europe et du Castor d'Eurasie dans le PNR du Pilat</b> Une partie du site concernée par la prospection (vallée de Quatre-Aigues)</li><li>- <b>FRAPNA Loire, 2011, Prospection de Rhopalocères d'intérêt européen sur le territoire du PNR Pilat</b> Prospections ciblées sur l'Azuré du serpolet et le Damier de la succise</li></ul>
Ensemble des sites	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>LPO Loire, 2014, Etudes sur les chiroptères du PNR Pilat</b> Inventaires réalisés sur les secteurs à enjeux du Parc, notamment les 3 sites Natura 2000 concernés.</li></ul>





 Périmètre du site Natura 2000

#### Habitat forestier d'intérêt communautaire


-  9120 : Hêtraie atlantique acidophiles
-  9130 : Hêtraie du Asperulo-Fagetum
-  9180 : Forêt de pentes
-  91E0 : Forêt alluviales

#### Secteurs prioritaire de mise en oeuvre des actions

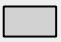
-  Vallon des Quatre Aigues
-  Propriétés publiques











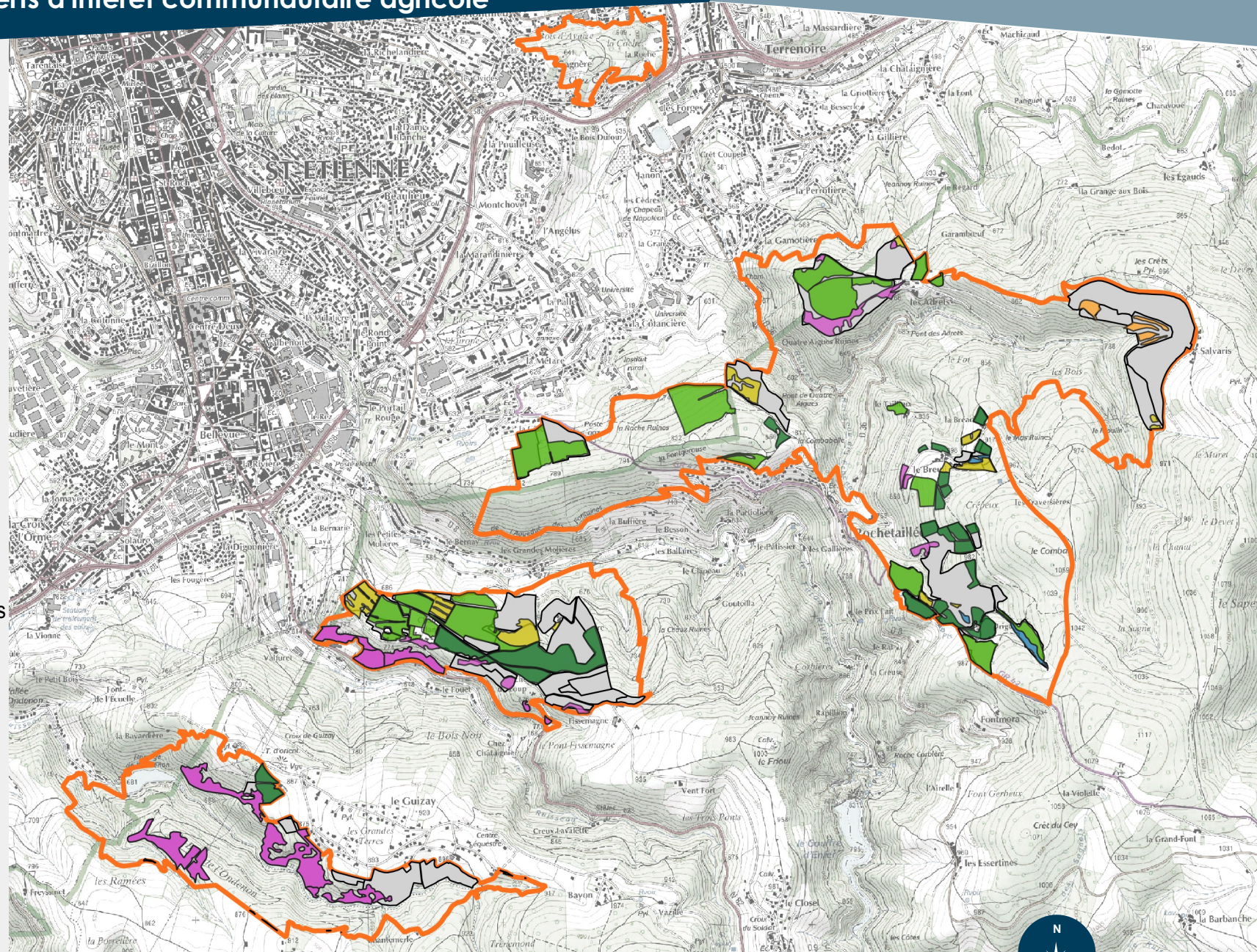
 Périmètre du site Natura 2000


#### Surface agricole

 Surface non considérée comme état d'intérêt communautaire (déclarée à la PAC)

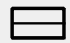
#### Habitat ouvert d'intérêt communautaire à usage agricole


-  4030 - Landes sèches collinéennes
-  6210 - Pelouses vivaces neutroclines collinéennes
-  6230 - Pelouses vivaces collinéennes acidiphiles
-  6510 - Prairie fauchées mésophiles
-  6520 - Prairies fauchées montagnardes
-  6410 - Prés tourbeux hygrophiles



 Périmètre du site Natura 2000

**Secteurs prioritaire de mise en oeuvre des actions**


 Pour une restauration avec usage agricole envisageable

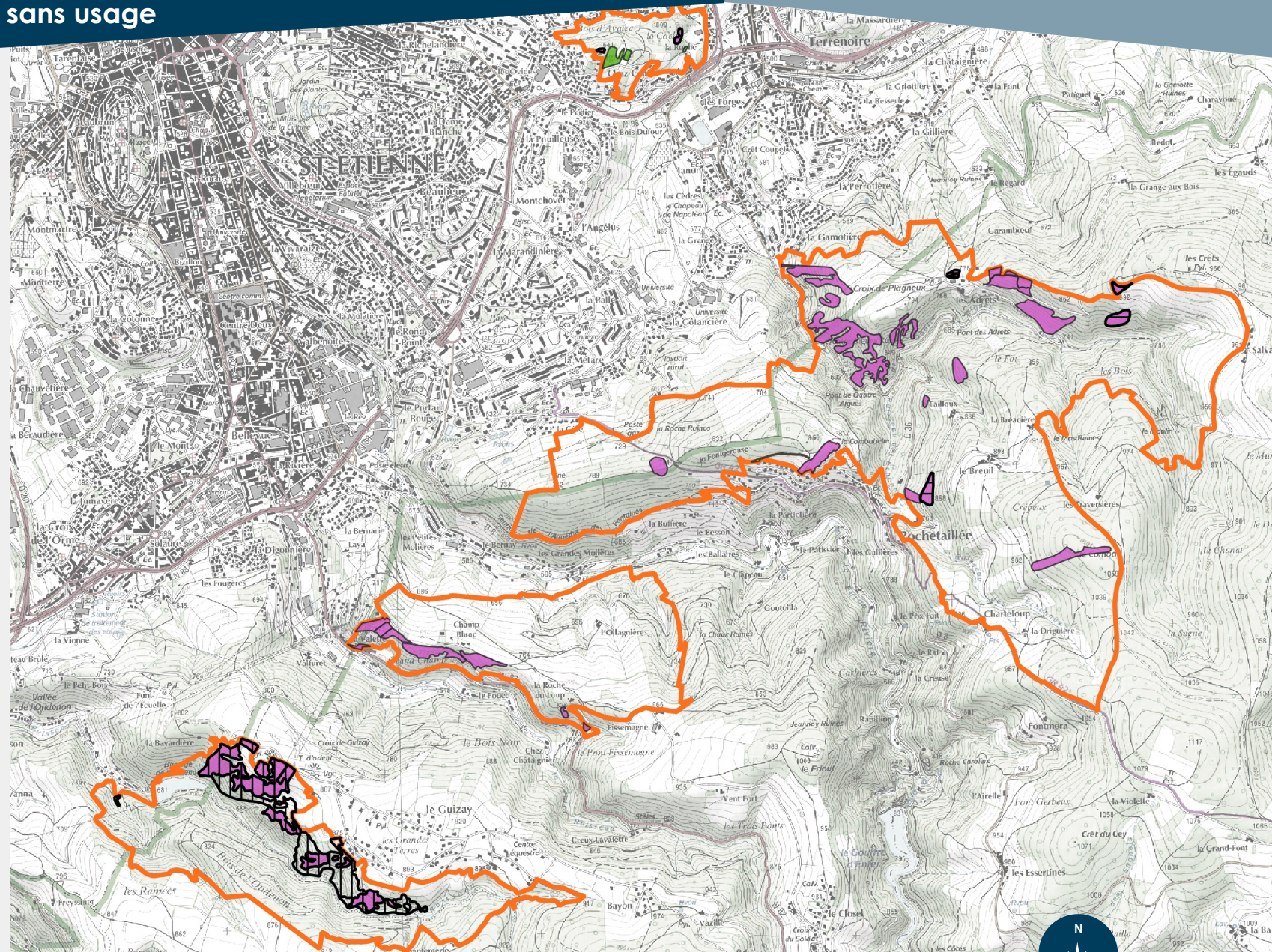
 Pour une restauration sans usage agricole envisageable

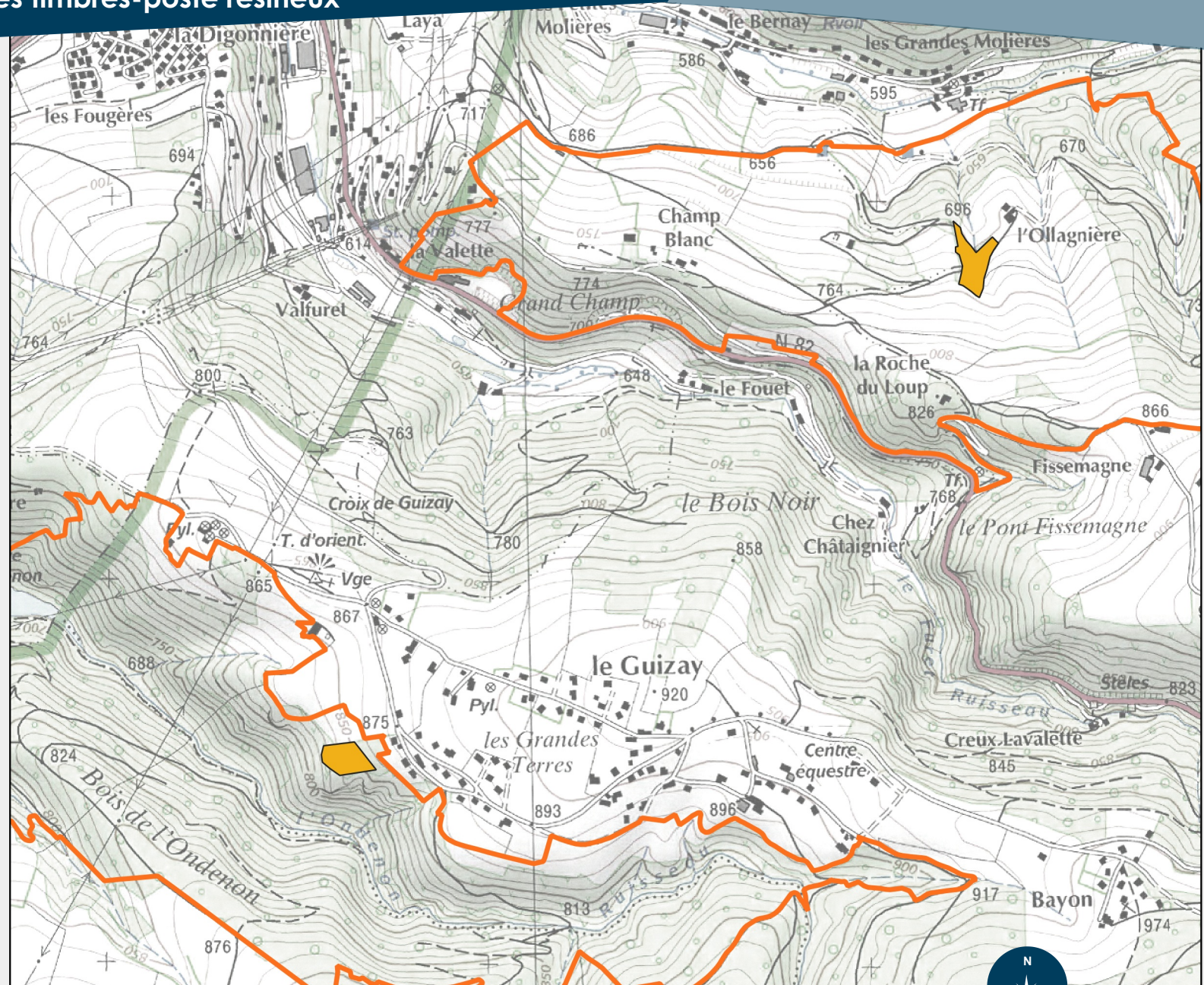
**Habitat ouvert d'intérêt communautaire sans usage**


 4030 - Landes sèches


 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles

 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude





 Périmètre du site Natura 2000

 Timbres-postes sur lesquels mener une action



Synthèse du plan de communication

Plan d'actions et coûts sur 3 ans

		Année 1		Année 2		Année 3	
		Budget annuel HT	Réurrence	Budget annuel HT	Réurrence	Budget annuel HT	Réurrence
<b>Médias print</b>							
M1	Plaquette de présentation Natura 2000	2 500,00	1 (1000 exemplaires)	-	Disponible	-	Disponible
M2	Lettres destinées aux acteurs/gestionnaires déjà impliqués et aux maires	ressource interne	1		1		1
M3	Affiche			2 500,00	1 par site (2 sites)	2 500,00	1 par site (2 sites)
<b>Médias numériques</b>							
M4	Site internet	ressource interne	Refonte		Mises à jour		Mises à jour
M5	Intégration rubrique N2000 dans la lettre électronique "Lettre aux élus"	ressource interne	2		3		3/an
M7	Animation des réseaux sociaux	ressource interne	2 par mois		2 par mois		2 par mois
M8A	Contenus numériques enrichis : infographies	4 500,00	5			2 000,00	2
M8B	Contenus numériques enrichis : motion design	-	0		2	3 000,00	2
<b>Communication sur site</b>							
M10	Exposition itinérante			4 400,00	1	-	Disponible
M12	Panneaux de travaux	300,00	3/an	300,00	3/an	300,00	3/an

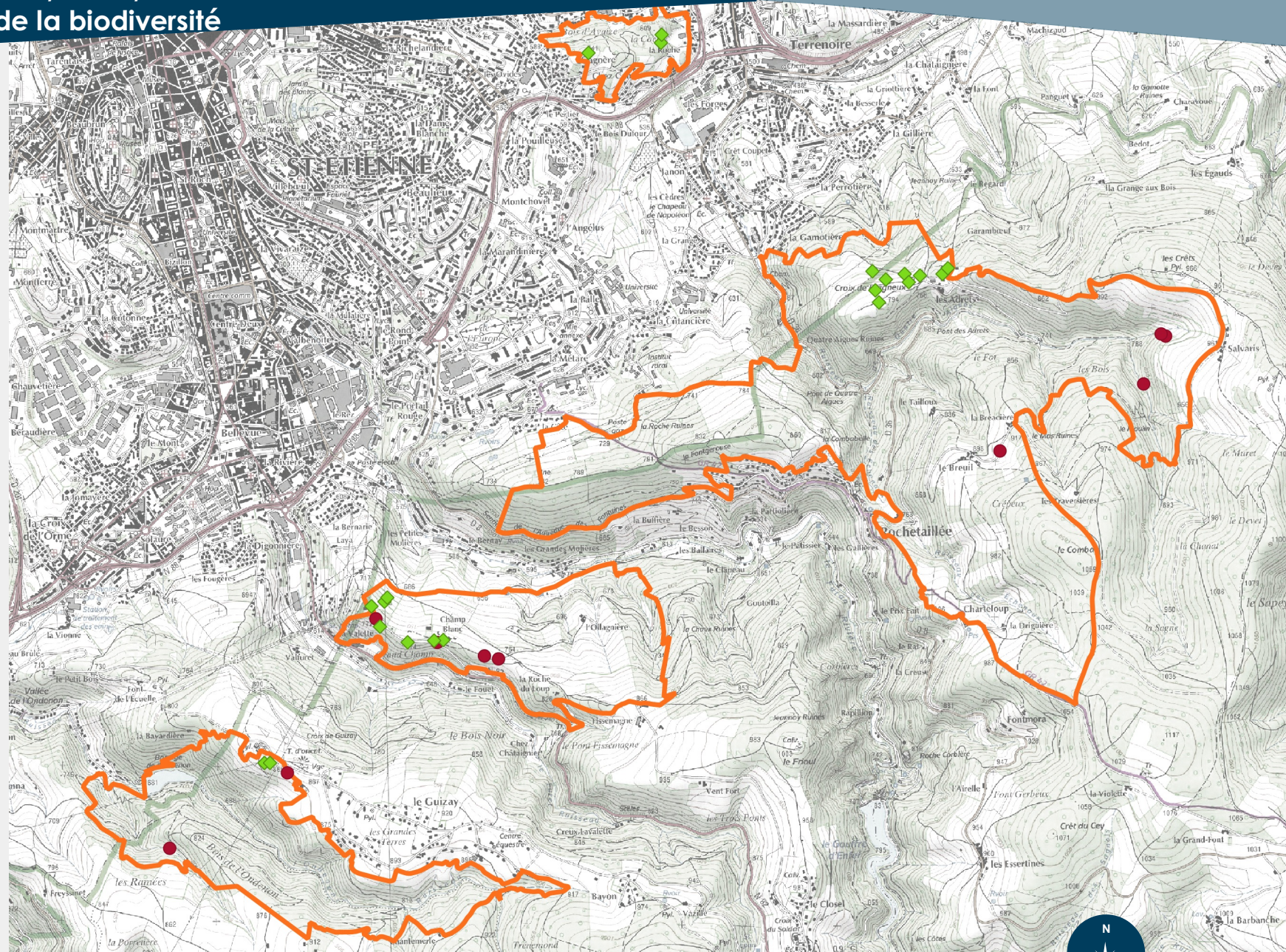
Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Crêts du Pilat »


		Année 1		Année 2		Année 3	
		Budget annuel HT	Réurrence	Budget annuel HT	Réurrence	Budget annuel HT	Réurrence
<b>Événementiel</b>							
M13	Visites sur site	ressource interne	4		4		4
M14	Animations du type sorties natures (déjà organisées)	ressource interne	2		4		4
M15	Soutien/présence lors d'événements sportifs ou culturels	ressource interne	X		X		X
<b>Relations Presse</b>							
M16	Dossier de presse	-	1 + mise à jour	-	Mise à jour	-	Mise à jour
M17	Communiqué de presse	2	3	3			
<b>Outils de levier vers les cibles relais</b>							
M18	kit de communication	2 200,00	1 + mise à jour	-	Mise à jour	-	Mise à jour
M19	Réunions périodiques et suivi		1		2		1
	<b>Total annuel budget externe</b>	<b>9 500,00</b>		<b>7 200,00</b>		<b>7 800,00</b>	
				<b>Total budget externe sur 3 ans</b>			<b>24 500,00</b>


## Indicateurs de réalisation


Indicateurs de suivi		Objectif
<b>Médias print</b>		
M1	Plaquette de présentation Natura 2000	1 * 1000 ex
M2	Lettres destinées aux acteurs/gestionnaires déjà impliqués et aux maires	1
M3	Affiche	0
<b>Médias numériques</b>		
M4	Site internet	Refonte messages
M4		Intégration par modules
M4		Ajout de pages
M5	Intégration rubrique N2000 dans la lettre électronique "Lettre aux élus"	2
M5	1 numéro spécial N2000	
M7	Animation des réseaux sociaux	2 fois par mois
M8	Contenus numériques enrichis : infographies	5
M8	<i>Contenus numériques enrichis : motion design</i>	0
M9	<i>Vidéo</i>	0

Indicateurs de suivi		Objectif
<b>Communication sur site</b>		
M10	Exposition itinérante	0
M11	Panneaux d'interprétation	si besoin
M12	Panneaux de travaux	2
<b>Événementiel</b>		
M13	Visites sur site	4
M14	Animations du type sorties natures (déjà organisées)	2
M15	Soutien/présence lors d'événements sportifs ou culturels	à déterminer
<b>Relations Presse</b>		
M16	Dossier de presse	1
M17	Communiqué de presse	2
<b>Outils de levier vers les cibles relais</b>		
M18	kit de communication	1
M19	Réunions périodiques et suivi : collectivités	1
M19	Réunions périodiques et suivi : tourisme	1
M19	Réunions périodiques et suivi : acteurs et gestionnaires	1



 Périmètre du site Natura 2000

 Suivi phytosociologique  
des habitats d'intérêt  
communautaire

 Observatoire participatif  
de la flore patrimoniale

